



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



MAZARS
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RCI Banque S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
RCI Banque S.A.
15 Rue d'Uzès
75002 Paris

KPMG SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Mazars
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre
N° 784 824 153



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



MAZARS
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RCI Banque S.A.

Société Anonyme au capital de 100 000 000 euros
15 rue d'Uzès - 75002 Paris
RCS : Paris 306 523 358

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société RCI Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RCI Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.3.3 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de méthode lié à la première application de la norme IFRS 17.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et dépréciations afférentes

Risque identifié

RCI Banque S.A. constitue des dépréciations pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. En conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers », RCI Banque S.A. calcule des dépréciations sur pertes de crédit attendues sur les actifs sains (bucket 1), sur les actifs dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale (bucket 2) et sur les actifs défaillants (bucket 3), tel que décrit dans la note 1.3.3.6 des états financiers consolidés.

Nous considérons que les dépréciations pour pertes de crédit attendues sur les opérations avec la clientèle finale et au réseau de concessionnaires constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance à l'actif du bilan du groupe, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul et du recours important au jugement par la direction.

Les modalités d'estimation des dépréciations prennent en compte le contexte macro-économique contrasté qui se traduit notamment par le ralentissement de l'inflation et la hausse des taux, ces modalités sont décrites dans la note 1.3.4 « adaptation à l'environnement économique et financier » des états financiers.

Les dépréciations déterminées en application d'IFRS 9 sont détaillées dans la note 7 des annexes aux comptes consolidés et s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 168 millions d'euros pour un encours de 56 583 millions d'euros de valeur brute.

Notre réponse

Avec l'appui de nos experts en risque de crédit et nos spécialistes en informatique, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans les systèmes d'information ;
 - Évaluer les contrôles clés mis en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations pour pertes de crédit attendues ;
 - Apprécier les ajustements de dépréciation à dire d'expert et examiner la documentation sous-tendant les dépréciations complémentaires constituées ;
 - Apprécier les hypothèses utilisées dans la détermination des modèles de *Forward-Looking*, notamment la pondération des différents scénarii retenue, et la gouvernance sous-tendant le choix des pondérations ;
 - Réaliser des contrôles sur le système informatique de RCI Banque, incluant une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles automatiques participant à l'élaboration de l'information financière relative à IFRS9 ;
 - Apprécier le processus de classification des actifs par catégorie ;
 - Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle finale et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations du risque de crédit d'un exercice à l'autre ;
 - Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés au regard des règles comptables applicables.
-

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes

consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 28 avril 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 4^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons au comité des comptes et de l'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

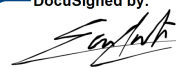
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

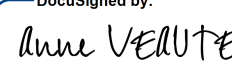
Paris La Défense, le 11 mars 2024

KPMG SA

DocuSigned by:

7DCE8BF2964846F...

Ulrich SARFATI
Associé

Mazars

DocuSigned by:

65239A6437884C1...

Anne VEAUTE
Associée

1.2 États financiers consolidés

1.2.1 Bilan consolidé

ACTIF

En millions d'euros	Notes	12/2023	12/2022 Retraité*	01/01/2022 Retraité*
Caisse et Banques centrales	2	4 733	5 874	6 745
Instruments dérivés de couverture	3	225	329	135
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	483	521	837
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	143	224	149
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 539	1 690	1 294
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	53 851	48 631	44 074
Actifs d'impôts courants	8	88	41	21
Actifs d'impôts différés	8	249	220	179
Créances fiscales hors impôts courants	8	322	125	112
Contrats de réassurance actifs	8	33	36	59
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 583	978	852
Actifs non courants destinés à être cédés		-	19	-
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	9	97	66	146
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	1 564	1 383	1 344
Immobilisations corporelles et incorporelles	10	150	123	94
Goodwill	11	136	137	149
TOTAL ACTIF		65 196	60 397	56 190

(*) Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables). Ils incluent également le reclassement des swaps comptabilisés à la juste valeur par résultat (voir note 4 Actifs financiers).

PASSIF

En millions d'euros	Notes	12/2023	12/2022 Retraité*	01/01/2022 Retraité*
Banques centrales	13.1	2 375	3 715	3 738
Instruments dérivés de couverture	3	289	322	27
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12	62	29	17
Dettes envers les établissements de crédit	13.2	2 275	2 012	1 997
Dettes envers la clientèle	13.3	29 312	25 473	22 030
Dettes représentées par un titre	13.4	20 316	18 108	17 971
Passifs d'impôts courants	15	135	108	227
Passifs d'impôts différés	15	772	899	670
Dettes fiscales hors impôts courants	15	54	25	21
Comptes de régularisation et passifs divers	15	1 880	2 004	1 916
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés		-	1	-
Passif sur contrats d'assurance émis	16	182	166	132
Provisions	17	151	188	162
Dettes subordonnées	19	893	886	893
Capitaux propres		6 500	6 461	6 389
• Dont capitaux propres part du groupe		6 499	6 460	6 375
Capital souscrit et réserves liées		814	814	814
Réserves consolidées et autres		5 256	5 160	5 117
Gains ou pertes latents		(358)	(198)	(402)
Résultat de l'exercice		787	684	846
• Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		1	1	14
TOTAL PASSIF		65 196	60 397	56 190

(*) Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables). Ils incluent également le reclassement des swaps comptabilisés à la juste valeur par résultat (voir note 4 Actifs financiers).

1.2.2 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	12/2023	12/2022 Retraité*
Intérêts et produits assimilés	27	3 397	2 152
Intérêts et charges assimilés	28	(2 109)	(883)
Commissions (Produits)	28	765	679
Commissions (Charges)	29	(383)	(311)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	(109)	69
Produits des contrats d'assurance émis	16	387	359
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	16	(25)	(65)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	16	-	1
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	16	(16)	(10)
Produits des autres activités	31	813	601
Charges des autres activités	31	(759)	(576)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 961	2 016
Charges générales d'exploitation	32	(693)	(618)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(19)	(20)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 249	1 378
Coût du risque	33	(153)	(195)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 096	1 183
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises ⁽²⁾	9	(12)	(127)
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		(1)	-
Résultat sur exposition inflation ⁽³⁾		(49)	(31)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		1 034	1 025
Impôts sur les bénéfices	34	(234)	(321)
RÉSULTAT NET		800	704
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		13	20
Dont part du groupe		787	684
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000
Résultat net par action ⁽¹⁾ et en euros		787,00	684,12
Résultat net dilué par action et en euros		787,00	684,12

(* Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables)

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions.

(2) La cession de RN Bank a eu un impact positif sur le résultat de mise en équivalence de 9 M€ d'euros sur la période. La dépréciation de Mobility Trader Holding GmbH (Heycar) a eu un impact négatif sur le résultat de mise en équivalence de (20) M€ d'euros

(3) Hyperinflation Argentine.

1.2.3 État de résultat global consolidé

En millions d'euros	12/2023	12/2022 Retraité*
RÉSULTAT NET	800	704
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(4)	11
Réévaluation des contrats d'assurance	(3)	-
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(7)</i>	<i>11</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(173)	199
Variation de JV des actifs financiers	4	(8)
Différences de conversion	16	(1)
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(153)</i>	<i>190</i>
Autres éléments du résultat global	(160)	201
RÉSULTAT GLOBAL	640	905
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	13	17
Dont part des actionnaires de la société mère	627	888

(*) Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables)

01.

02.

03.

1.2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Capital ⁽¹⁾	Réserves liées au capital ⁽²⁾	Réserves consolidées	Écarts de conversion ⁽³⁾	Gains ou pertes latents ou différés ⁽⁴⁾	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2021*	100	714	4 950	(399)	(3)	846	6 208	14	6 222
Retraitement des capitaux propres d'ouverture IFRS 17	-	-	167	-	-	-	167	-	167
Capitaux propres au 1 janvier 2022*	100	714	5 117	(399)	(3)	846	6 375	14	6 389
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					194		194	(3)	191
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					11		11		11
Différences de conversion				(1)			(1)	-	(1)
Résultat de la période avant affectation						684	684	20	704
Résultat global de la période				(1)	205	684	888	17	905
Affectation du résultat de l'exercice précédent			846			(846)	-		-
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			(11)				(11)	-	(11)
Distribution de l'exercice			(800)				(800)	(12)	(812)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			8				8	(18)	(10)
Capitaux propres au 31 décembre 2022*	100	714	5 160	(400)	202	684	6 460	1	6 461
Retraitement des capitaux propres d'ouverture							-		-
Capitaux propres au 1 janvier 2023	100	714	5 160	(400)	202	684	6 460	1	6 461
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(161)		(161)	(8)	(169)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(4)		(4)		(4)
Réévaluation des contrats d'assurance					(3)		(3)		(3)
Différences de conversion				8			8	8	16
Résultat de la période avant affectation						787	787	13	800
Résultat global de la période				8	(168)	787	627	13	640
Affectation du résultat de l'exercice précédent			684			(684)	-		-
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			16				16	-	16
Effet des variations de capital			(18)				(18)		(18)
Distribution de l'exercice ⁽⁵⁾			(600)				(600)	(31)	(631)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			14				14	18	32
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2023	100	714	5 256	(392)	34	787	6 499	1	6 500

* Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables)

(1) Le capital social de RCI Banque S.A. de 100 millions d'euros est composé de 1 000 000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.

(2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.

(3) La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2023 concerne principalement l'Argentine, la Corée du Sud, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Colombie, le Brésil et la Turquie. Au 31 décembre 2022, il concernait l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Inde, le Maroc, la Pologne, le Royaume-Uni, la Russie, la Suisse et la Turquie.

(4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des instruments de dettes pour 46 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour - 5 M€ à fin décembre 2023.

(5) Distribution à l'actionnaire Renault d'un dividende sur le résultat 2022 de 600 M€ d'euros.

1.2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	12/2023	12/2022 Retraité*
RÉSULTAT NET	800	704
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	18	19
Dotations nettes aux provisions	(20)	137
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	12	127
Produits et charges d'impôts différés	(78)	33
Pertes et gains nets des activités d'investissement	1	(11)
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	157	(80)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	890	929
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	49	173
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	139	398
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(1 351)	107
• Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(100)	5
• Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(1 251)	102
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 474)	(1 258)
• Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(5 179)	(4 953)
• Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	3 705	3 695
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 197	557
• Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	39	285
• Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	1 827	397
• Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(669)	(125)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(88)	11
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(1 716)	(583)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(777)	519
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(13)	(15)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(72)	(53)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(85)	(68)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(643)	(819)
• Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	9	-
• Dividendes versés	(631)	(812)
• Var. de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle	(21)	(7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(643)	(819)
EFFET DES VAR. DES TAUX DE CHANGE ET DE PÉRIMÈTRE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (D)	73	(46)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+ B+C+D)	(1 432)	(414)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	7 291	7 705
• Caisse, Banques centrales (actif et passif)	5 836	6 729
• Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 455	976
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	5 859	7 291
• Caisse, Banques centrales (actif et passif)	4 729	5 836
• Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 130	1 455
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ⁽¹⁾	(1 432)	(414)

(*) Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables)

(1) Les règles de détermination de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées au paragraphe "règles et méthodes comptables".

1.3 Annexe aux comptes consolidés

RCI Banque S.A., société mère du groupe, est une société anonyme (public limited company) à Conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A. est situé au 15 rue d'Uzès 75002 Paris, France.

RCI Banque SA a pour principale activité le financement des marques Renault, Nissan et Mitsubishi.

Les états financiers consolidés du groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre portent sur la société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros (M€), sauf indication contraire.

1.3.1 Approbation des comptes – distributions

Les comptes consolidés condensés du groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2023, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 9 février 2024 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée générale du 20 mai 2024.

Distribution de dividendes 2022

Les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services, pour l'année 2022, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 février 2023 et approuvés à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2023. Il a été décidé de verser aux actionnaires un dividende de 600 M€ sur le résultat 2022, soit un dividende par action de 600 €.

Dividendes au titre de l'exercice 2023

Le conseil d'administration du 9 février 2024 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31/12/2023, le versement d'un dividende de 600 M€, soit un dividende par action de 600 €.

1.3.2 Faits marquants

Guerre en Ukraine

Le conflit en Ukraine et les sanctions économiques et commerciales décidées progressivement à l'encontre de la Russie ainsi que les contre-sanctions décidées par la Russie ont impacté l'activité du groupe. Les domaines concernés incluent principalement la sécurité des employés, le risque d'incapacité de financement en Russie, le risque de cyberattaque et de défaillance des systèmes d'information.

L'investissement net de RCI Banque S.A. en Ukraine est limité à la part de capital détenue dans sa filiale locale pour un montant de 0,3 M€ qui a été intégralement provisionné au cours de l'année 2022.

En Russie, la société RN Bank a été cédée le 20 juin 2023 pour un montant 7 milliards de roubles russes (76,4 M€). Le groupe détenait 30% des intérêts économiques de cette société à travers la holding RN SF B.V. qui est consolidée par mise en équivalence. Les titres de RN SF B.V. avaient été intégralement dépréciés en 2022. Cette cession a fait varier les participations dans les entreprises associées et coentreprises de +24,4 M€ dont +8,6 M€ comptabilisés en résultat et +15,8 M€ de réserve de change.

Le 3 août 2023, Insight Investment Group LLC a conclu un accord pour acquérir 100% de RNL Leasing LLC (ainsi que sa filiale RNL Finance LLC) auprès de RCI Banque S.A.. La société RNL Leasing LLC et sa filiale RNL Finance LLC ont été cédés pour un montant 675 millions de roubles russes après effets des taxes (6,6 M€). Le groupe détenait 100% de RNL Leasing et cette société était consolidée en intégration globale. En application d'IFRS 5, les actifs et passifs de RNL Leasing LLC avaient été reclassés dans les rubriques « actifs/passifs non courants destinés à être cédés » dans les états financiers consolidés du groupe Mobilize Financial

Services au 31 décembre 2022. Cette vente de titres a généré un résultat de cession négatif de 11 M€ en résultat et représente la dernière étape du retrait de RCI Banque SA de la Fédération de Russie, conformément à la décision prise par le Groupe Renault en 2022.

Nouvelle émission de Fonds communs de titrisation

Le groupe Mobilize Financial Services a placé courant mars une opération pour environ 719 M€ adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande (dont 700 M€ de titres senior et environ 19 M€ de titres subordonnés)

La filiale française a mis en place un nouveau programme de titrisation des encours de Location avec Option d'Achat (LOA) originé par DIAC. Dans le cadre de ce programme, une opération publique (compartiment « Cars Alliance Auto Lease France V 2023-1 ») pour environ 737 M€ adossée à des créances de loyer a été émise (dont 700 M€ de titres senior [100M€ auto-souscrits] et environ 37 M€ de titres subordonnés).

Entrées de périmètre

En 2023, cinq nouvelles entités sont entrées dans le périmètre de consolidation en intégration globale

Les sociétés Bipi Mobility Germany GmbH, Mobilize Lease&Co SAS, Mobilize Lease&Co UK Ltd et Mobilize Insurance SAS sont entrées dans le périmètre de consolidation en intégration globale.

De plus, le groupe Mobilize Financial Services a acquis 36,6% de Select Vehicle Group Holdings Ltd. via la filiale RCI Bank UK Ltd. entrée dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence.

1.3.3 Règles et méthodes comptables

En application de la réglementation européenne, les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services de l'exercice 2023 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2023 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

1.3.3.1 Évolutions des principes comptables

Le groupe Mobilize Financial Services applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Nouveaux textes d'application obligatoire en 2023

IFRS 17 et amendements	Contrats d'assurance
Amendement IAS 12	Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction Réforme fiscale internationale (pilier 2)
Amendements IAS 1	Informations à fournir sur les méthodes comptables significatives
Amendements IAS 8	Définition des estimations comptables

L'application des amendements IAS 12, IAS 1 et IAS 8 à compter du 1^{er} janvier 2023 est sans effet significatif sur les états financiers du groupe. Les impacts de l'application d'IFRS 17 sont présentés dans le paragraphe dédié ci-après.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe

Nouvelles normes et amendements IFRS non appliqués par anticipation par le Groupe		Date d'application selon l'IASB
Amendement IFRS 16	Passif de location dans le cadre d'une cession-bail	1 ^{er} janvier 2024
Amendement IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Passifs non courants assortis de clauses restrictives	1 ^{er} janvier 2024

Le groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
Amendement IAS 7	Entente de financement de fournisseurs	1 ^{er} janvier 2024
Amendement IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères (absence de convertibilité)	1 ^{er} janvier 2025

Le groupe n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

1.3.3.2 Application d'IFRS 17

La norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020, énonce les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les contrats d'assurance. Elle remplace la norme IFRS 4 - Contrats d'assurance et est applicable à compter du 1^{er} janvier 2023. Le groupe Mobilize Financial Services n'avait pas retenu l'exemption d'application proposée de la norme IFRS 9 et l'appliquait déjà depuis le 1^{er} janvier 2018. L'introduction d'IFRS 17 conduit donc à l'arrêt de l'approche par superposition (ou « overlay ») précédemment appliquée. Conformément à la recommandation n°2022-01, le groupe a retenu l'option 2 (ventilation des placements financiers d'assurance dans les catégories comptables de l'activité bancaire à l'actif du bilan) pour la présentation des placements financiers d'assurance au bilan.

Méthodologie de calcul des passifs et actifs d'assurance et traitement des cashflows d'acquisition

IFRS 17 s'applique principalement dans le groupe aux contrats d'assurance émis et aux traités de réassurance émis et/ou détenus par les compagnies d'assurance du groupe.

Compte tenu de la nature des portefeuilles d'assurance et de réassurance - contrats d'une durée supérieure à 1 an avec un profil de risque non linéaire - leurs provisions techniques sont évaluées selon le modèle général (dit « building blocks approach ») comprenant : (1) les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés et pondérés par leur probabilité de réalisation, (2) un ajustement pour risque non financier et (3) la marge de service contractuelle.

Il n'existe aucun contrat participatif en portefeuille justifiant l'application du modèle « VFA - Variable Fee Approach ». Aucun contrat n'est évalué selon le modèle « PAA - Premium allocation Approach ».

L'activité d'assurance détient certaines couvertures de réassurance proportionnelle. Les composants des contrats de réassurance existants sont évalués séparément mais leur date de comptabilisation correspond à celle des contrats sous-jacents couverts, la réassurance portant sur les générations de contrat.

La marge sur services contractuels sera reconnue en compte de résultat en fonction des unités de couverture fournies sur la période. Une unité de couverture permet de refléter l'allocation de la marge de service contractuelle à mesure des services rendus.

Niveau d'agrégation des contrats

Conformément à la norme, les provisions techniques sont évaluées par groupes homogènes de contrats selon les règles d'agrégation suivantes :

- Par portefeuilles portant des risques similaires et gérés ensemble,
- Par cohortes annuelles
- Par groupe de profitabilité, avec un groupe séparé pour les contrats onéreux au moment de leur comptabilisation.

01.

02.

03.

Flux de trésorerie (BE – Best Estimate)

Le BE des portefeuilles d'assurance et de réassurance correspond à la projection des flux futurs de trésorerie (primes, prestations, frais attribuables notamment) des contrats inclus dans la frontière des contrats. Ces projections se basent sur des modèles qui reflètent le fonctionnement des contrats d'assurance et de réassurance et sont réalisées selon les niveaux d'agrégation précédemment définies. Ces modèles de projection se basent sur les mêmes fondements que ceux utilisés pour les calculs Solvabilité II. Ils ont fait l'objet d'une revue externe en 2023.

La frontière des contrats correspond à leur date de prise et de fin d'effet.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition correspondent aux commissions de distribution payés au réseau de distribution. Ces frais sont engagés à la date d'effet du contrat et sont amortis selon le même profil que la Marge de Service contractuelle (CSM).

Frais attribuables/non attribuables

L'ensemble des frais généraux comptabilisés en 2023 sont classés en intégralité en frais attribuables à l'activité d'assurance et sont donc entièrement reflétés dans les flux de frais projetés.

Ajustement pour risque au titre du risque non financier (RA – Risk Adjustment)

L'ajustement pour risque non financier est déterminé pour compenser l'incertitude inhérente aux montants et au timing des flux de trésorerie projetés. Il repose sur la distribution observée la fréquence des sinistres, représentant le facteur de risque principal du portefeuille d'assurance et est calibré avec un seuil de confiance à 90%, cohérent avec ce qui est retenu dans les règles d'appétence aux risques. L'ajustement pour risques est amorti selon le profil des cashflow de sinistres.

Marge de service contractuelle (CSM - Contractual Service Margin)

La marge de service contractuelle représente la partie des bénéfices réalisés sur les contrats d'assurance souscrits qui sera différée et progressivement reportée au revenu sur la durée de vie estimée des contrats d'assurance. Elle est définie à la souscription des contrats et évolue en cours de vie des contrats en fonction des écarts d'expérience et d'hypothèse avec ce qui avait été attendu à l'origine.

Unités de couvertures

Les unités de couvertures permettent de mesurer les périodes de couverture du risque pour la reconnaissance du revenu (marge de service contractuelle). Ces unités de couvertures sont basées sur le profil de risques des cohortes annuelles de contrats en considérant le profil des sommes sous risques.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation sont définis selon la méthode « bottom-up » à laquelle est ajoutée une prime d'illiquidité. La courbe des taux sans risque est celle définie par l'EIOPA.

EIOPA Risk-Free rate as at 31/12/2023:

EIOPA - RFR (FY2023)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Forward rates (yearly)	3.73%	2.68%	2.46%	2.51%	2.62%	2.72%	2.81%	2.88%	2.96%	3.05%

L'ajustement de la prime d'illiquidité est dérivé de la courbe des prix du marché en utilisant le modèle de risque de crédit structurel de Merton et l'ajustement CoC (Cost Of Capital) pour supprimer la probabilité de défaut « attendue » et les primes de risque de crédit pour les pertes (in)attendues, ajustées en fonction du portefeuille obligataire détenu.

Option OCI

Le groupe Mobilize Financial Service a décidé de recourir à l'option permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global.

Traitement des marges internes

Le traitement des marges interne correspond uniquement au retraitement des commissions de distributions payées par les compagnies d'assurance du groupe aux filiales du groupe.

Estimations comptables pertinentes

L'ensemble des hypothèses techniques sous-jacentes pour le calcul flux futurs de trésorerie issus des portefeuilles d'assurance sont définies sur la base d'études statistiques sur les données des portefeuilles et représentent la meilleure estimation de ces éléments à la date de calcul.

- Fréquence des sinistres,
- Taux d'acceptation de sinistres
- Durées d'indemnisation dans le cas de couverture des mensualités des financements sous-jacents

- Taux de rachat anticipé des contrats
- Frais unitaires

Les hypothèses financières sont basées sur des données fournies par le régulateur et des données de marché retenues par le groupe.

Impacts de la transition

L'application d'IFRS 17 étant rétrospective au 1^{er} janvier 2022, le groupe a considéré que l'obtention de toutes les données historiques requises pour l'estimation des contrats en portefeuille en date de transition n'était pas possible par l'approche rétrospective complète sans engager des coûts et efforts excessifs. Dès lors, l'approche rétrospective modifiée a été retenue et appliquée sur l'ensemble du périmètre concerné pour comptabiliser l'impact de la transition sur les comptes au 1^{er} janvier 2022.

L'impact de la transition génère un effet positif sur les capitaux propres de 167 M€ au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022.

Cet effet positif sur les capitaux propres provient d'une reconnaissance plus rapide des profits sous IFRS 17 lié au profil des unités de couvertures qui reflètent, sur la durée des contrats d'assurance, la décroissance des sommes sous risques correspondant à l'évolution des encours financiers sous-jacents. Sous IFRS 4, les primes d'assurances étant acquises selon un profil linéaire.

Comme requis par la norme IFRS 17, les états financiers comparatifs ont été retraités pour tenir compte de l'application de la norme en date du 1^{er} janvier 2022. Les provisions techniques IFRS 17 au 31/12/2022 ont été définies par l'application du modèle général sur le portefeuille sur la base du bilan d'ouverture issu de la transition au 01/01/2022.

Les provisions techniques mesurant la valeur des contrats d'assurance sont présentées sur une ligne dédiée « Passif sur contrats d'assurance émis » dans l'état de la situation financière. Elles représentent un montant de 436 M€ au 31 décembre 2021, de 132 M€ au 1^{er} janvier 2022 après application d'IFRS 17 et de 166 M€ au 31 décembre 2022.

En millions d'euros	31/12/2021			31/12/2022		
	31/12/2021	Retraité	Ajustement	31/12/2022	retraité	Ajustement
Contrats d'assurance et réassurance actifs	105	59	(46)	63	36	(27)
Passif - contrats d'assurance émis	(436)	(132)	304	(425)	(166)	259
Passifs d'impôts courants			(91)			(81)
Retraitement en situation nette			167			151

La transition au 1^{er} janvier 2022 a conduit à distinguer de nouvelles décompositions comptables au sein de l'agrégat du bilan « Passif - Contrats d'assurance émis ». Le passif de (132) M€ au 31/12/2021 présenté dans le tableau ci-dessus se décompose donc de la façon suivante :

- le Best Estimate (BE) des flux de trésorerie futurs : 155M€
- la marge sur services contractuels (CSM) : -274M€

- l'ajustement pour risques (RA) : -13 M€

Le résultat des activités d'assurance est présenté sur une ligne dédiée dans le compte de résultat du groupe Mobilize Financial Services. Il représente un impact résultat de 44 M€ sur le premier semestre 2022 et de 95 M€ sur l'année 2022.

En millions d'euros	31/12/2022		
	31/12/2022	31/12/2022 retraité	Ajustement
Résultat d'assurance	314	285	(29)
PNB	314	285	(29)
Résultat avant impôt	310	285	(25)
Résultat net	202	185	(16)

1.3.3.3 Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint - co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les actifs titrisés de Diac SA, de RCI Financial Services Ltd, des succursales italiennes, espagnole et allemande pour lesquels le groupe Mobilize Financial Services a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan. En effet, le groupe garde le contrôle, selon IFRS 10, sur les véhicules fonds commun de titrisation-FCT qu'il crée dans le cadre de ses titrisations car il garde les parts les plus risquées. Ce sont elles qui déterminent qui a le pouvoir dans le véhicule fonds commun de titrisation-FCT. Ainsi, ayant le contrôle, le groupe peut consolider et éliminer les opérations réciproques ; tout en conservant les créances cédées. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe. En parallèle, les emprunts obligataires émis par le Fonds sont intégrés au passif du bilan du groupe et les charges y afférentes sont intégrées au compte de résultat.

Ainsi, lors de la titrisation, le groupe ne décomptabilise pas les créances titrisées car le véhicule (fonds commun de titrisation-FCT), qui gère la titrisation, reste sous le contrôle du groupe Mobilize Financial Services. Le paragraphe 3.2.4 IFRS 9, vient appuyer cette absence de dé-comptabilisation des créances cédées dans le cadre des programmes de titrisation.

À noter que dans le cadre du business model de « collecte », dans le cadre de la politique comptable et de seuils pratiqués par le groupe, les cessions de créances via la titrisation sont les cessions peu fréquentes mais significatives. Ces cessions de créances via la titrisation ne remettent pas en cause le business model de « collecte » appliqué à ces portefeuilles.

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les sociétés consolidées par le groupe Mobilize Financial Services sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et goodwill

Les goodwill sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IFRS 9.

Si le regroupement d'entreprises génère un goodwill négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de un an pour la majorité des UGT. Pour BIPI, l'horizon est de 8 ans et le taux d'actualisation utilisé est la WACC de BIPI

Les goodwill sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, une dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe Mobilize Financial Services aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 157 M€ au 31 décembre 2023 contre 186 M€ au 31 décembre 2022. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres – part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

Le détail des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives sont détaillées dans la note 1.3.8.2

1.3.3.4 Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2017-02 du 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

1.3.3.5 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe Mobilize Financial Services doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe Mobilize Financial Services revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

Hypothèses significatives pour les calculs de pertes attendues IFRS 9 :

Elles sont proches de celles retenues au cours de l'exercice 2022, auxquelles s'ajoute l'effet défavorable prévisible sur le montant des provisions de l'application de la nouvelle définition du défaut pour le périmètre traité en méthode avancé.

Forward-looking

La provision « forward looking » est composée d'une provision statistique et d'une provision d'expertise sectorielle.

Approche sectorielle

La provision forward looking intègre une provision sectorielle qui sert à couvrir le risque de certains secteurs d'activité spécifiques (dont les entreprises opérant dans ces secteurs et les particuliers travaillant dans ces entreprises).

A fin décembre 2023 les secteurs identifiés comme risqués, notamment à cause de la hausse des prix des matières premières et de l'énergie et des taux d'intérêt, sont l'hôtellerie, la restauration, le textile, la distribution de vêtements et la construction, ajoutée lors de la dernière revue de juin 2023.

Le secteur des transports de passagers est sorti des secteurs risqués du fait du retour à la normale post Covid et de la reprise du tourisme, notamment la réouverture de la Chine, ainsi qu'à l'impact des politiques publiques, comme celles mises en œuvre en Allemagne.

Le taux de provisionnement moyen de ces secteurs a été augmenté en appliquant la moyenne du taux de provisionnement des encours B1 (bucket 1) et du taux de provisionnement des encours B2 appliquée aux expositions B1. La méthodologie a été revue car une étude des transitions de B1 vers B2 a démontré que le comportement de paiement des entreprises et salariés n'était plus en adéquation avec le taux de provisionnement antérieur.

L'impact reprise nette) en 2023 est de 17 M€ et se décompose principalement par la dotation de 24 M€ pour l'ajout du secteur construction et par les reprises de 29 M€ pour le changement de méthodologie de provisionnement, de 8,5 M€ suite au retrait du secteur du transport et enfin de 3 M€ sur l'expertise des secteurs spécifiques GP (grand public) et ENT (entreprise) de la France.

La provision expertise sectorielle s'établit à 29,4 M€ à fin décembre 2023, contre 46,9 M€ à fin décembre 2022.

Approche statistique

La provision statistique est basée sur trois scénarios :

- Scénario « Stability » : Stabilité pendant les trois prochaines années des paramètres de provisions des pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses), sur la base des derniers paramètres de risque disponibles ;
- Scénario « Baseline » : Utilisation des paramètres de stress issus de modèles internes. Les projections sont basées sur des données macro-économiques utilisées dans le cadre du dispositif ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) de l'institution datant de septembre 2023. Cela permet de stresser les PD et LGD, et donc les ECL sur les portefeuilles disposant de modèles.
- Scénario « Adverse » : Approche similaire au scénario « Baseline » mais avec une utilisation de données macro-économiques dégradées utilisées dans l'ICAAP amenant à des ECL plus élevés.

Les différents scénarios sont ensuite pondérés pour tenir compte des dernières projections macro-économiques à date de l'OCDE (variation de PIB, taux de chômage et inflation) et de leur probabilité de survenance, ce qui permet de calculer une provision forward looking statistique (montant de la provision obtenu par différence avec les provisions comptables IFRS 9 du scénario Stability).

A fin septembre 2023, les perspectives de la BCE sont positives quant à la croissance du revenu disponible à une époque où l'inflation globale est moins élevée que l'an passé et où les marchés du travail restent solides. La croissance de l'économie est restée modérée jusqu'à la fin de l'année 2023.

L'économie mondiale devrait afficher de meilleurs résultats en 2024, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de vigueur du marché du travail, les hausses de taux ayant déjà porté leurs plus grands impacts sur la croissance du PIB.

La croissance pourrait être plus élevée que prévu si le marché du travail reste résilient et si la hausse des revenus réels influe positivement sur le moral des ménages et des entreprises.

Du fait de l'utilisation des modèles internes dans le calcul du forward looking statistique et de la normalisation progressive de la situation macro-économique, le scénario Baseline constitue le scénario dont les projections macro-économiques sont les plus en ligne avec celles de l'OCDE (projections OCDE datant de juin 2023) et reste donc le scénario considéré comme étant le plus probable.

Compte-tenu de la forte volatilité observée au cours des années 2020 et 2022 (crise du Covid-19, confinements, guerre en Ukraine, crise des semi-conducteurs) et des changements macro-économiques observés (accélération de l'inflation), la probabilité d'occurrence du scénario Stability avait été considérée comme relativement faible.

Du fait de la stabilisation progressive de l'environnement économique en 2023 et de la fin annoncée des cycles de resserrement monétaire, le scénario Stability est désormais considéré comme plus probable. Sa pondération a ainsi été revue à la hausse.

La pondération du scénario Adverse est en revanche revue à la baisse alors que la situation macro-économique tend à se stabiliser et que les prévisions de l'OCDE se rapprochent des prévisions du scénario Baseline.

Les nouvelles projections des indicateurs macro-économiques entre l'OCDE et le scénario Adverse étant moins corrélées, le scénario est considéré comme moins probable qu'en décembre 2022.

Clientèle	FL Scénario Poids - Décembre 2022			FL Scénario Poids - Décembre 2023			Variance		
	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse
France	0,10	0,65	0,25	0,35	0,55	0,10	0,25	(0,10)	(0,15)
Germany	0,10	0,60	0,30	0,35	0,55	0,10	0,25	(0,05)	(0,20)
Italy	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)
UK	0,10	0,65	0,25	0,35	0,50	0,15	0,25	(0,15)	(0,10)
Brazil	0,55	0,10	0,35	0,30	0,45	0,25	(0,25)	0,35	(0,10)
Spain	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)
Korea	0,10	0,65	0,25	0,35	0,50	0,15	0,25	(0,15)	(0,10)
Hors G7 (ECLAT)	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)

Réseau	FL Scenario Poids - Décembre 2022			FL Scenario Poids - Décembre 2023			Variance		
	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse
France	0,10	0,65	0,25	0,35	0,55	0,10	0,25	(0,10)	(0,15)
Germany	0,10	0,60	0,30	0,35	0,55	0,10	0,25	(0,05)	(0,20)
Italy	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)
UK	0,10	0,65	0,25	0,35	0,50	0,15	0,25	(0,15)	(0,10)
Brazil	0,55	0,05	0,40	0,30	0,45	0,25	(0,25)	0,40	(0,15)
Spain	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)
Korea							0,00	0,00	0,00
Hors G7 (ECLAT)	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)

Evolution des paramètres de calcul de la provision forward looking statistique réalisée au 31 décembre 2023 :

Mobilize Financial Services a développé en 2022 des modèles internes (sur les portefeuilles où cela était possible, c'est-à-dire disposant d'une volumétrie et d'une qualité de données suffisantes) et a utilisé ces modèles pour le calcul des provisions Forward Looking statistiques depuis 2022.

Des proxys ont été mis en place pour les portefeuilles ne disposant pas de modèles internes (exemple de proxys utilisés : moyenne des résultats des portefeuilles disposant de modèles internes pour les portefeuilles ne disposant pas de modèles internes).

Activité financement clientèle

Suite aux changements de pondérations des différents scénarios, la provision forward looking statistique Clientèle s'établit à 100,2 M€ à fin décembre 2023, contre 99,6 M€ à fin décembre 2022.

Après les nouvelles prévisions de l'OCDE, les économies Françaises et Allemandes s'améliorent modérément par rapport à 2022. La pondération du scénario Adverse a été diminuée à 10% et celle du scénario Stability augmentée à 35%, justifiée par une inflation inférieure et un PIB supérieur.

Pour le Royaume-Uni et la Corée, l'inflation continue à diminuer depuis le point haut de fin 2022. La tendance du PIB et du taux chômage est légèrement à la baisse et très proche du scénario Baseline. En se basant sur ces éléments, le comité forward looking a décidé d'attribuer une pondération du scénario Adverse à 15% contre 25% en décembre 2022.

Pour l'Italie et l'Espagne, le comité a assigné une pondération de 20% sur le scénario adverse contre 30% en décembre 2022. En effet, malgré des prévisions de ralentissement du PIB, les taux de chômage et d'inflation devraient poursuivre leur amélioration en 2023 et 2024. Le comité a considéré que le scénario Baseline était le plus probable, avec une pondération de 45%.

Les pays plus petits ont historiquement une tendance à prendre plus de temps à réagir à une phase de ralentissement économique. En conséquence, le comité forward looking a décidé d'attribuer 20% de pondération au scénario Adverse et 45% au scénario Baseline.

On continue à observer une très forte volatilité sur le PIB et le taux de chômage au cours des dernières années au Brésil. L'économie brésilienne devrait ralentir à 0,8% en 2023, après avoir augmenté de 2,9% en 2022, avant de remonter à 2,0% en 2024. Plusieurs facteurs tels que le ralentissement de la croissance de l'emploi et le resserrement des conditions de prêt devraient limiter les dépenses de consommation et les investissements. Du fait de l'incertitude économique observée historiquement au Brésil, une pondération prudente de 25% a été attribuée au scénario Adverse et 30% au scénario stabilité.

Activité financement réseaux :

La pondération de chacun des scénarios a été alignée avec les pondérations observées sur l'activité de financement clientèle.

À la suite de ces changements de pondérations, la provision de forward looking statistique Réseaux s'établit à 1,6 M€ à fin décembre 2023 contre 1,4 M€ en décembre 2022.

Sensibilité du forward looking statistique versus décembre 2022 :

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Stability conduirait à une réduction de la provision statistique de 101,3 M€.

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Baseline conduirait à une réduction de 9,8 M€ de la provision statistique.

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Adverse conduirait à une augmentation de 224,8 M€ de cette provision.

**Forward looking total : Activité financement
Clientèle et Réseaux :**

Approche statistique : 101,8 M€ à fin décembre 2023 contre 101,0 M€ à fin décembre 2022.

Approche sectorielle : 29,4 M€ à fin décembre 2023 contre 46,9 M€ à fin décembre 2022.

Les provisions statistique et sectorielle s'établissent à 131,2 M€ contre 147,9 M€ décembre 2022.

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2023
France	22	13	3				38
Espagne	10	4	1	1			16
Allemagne	7	8	2				17
Italie	5	6					11
Royaume-Uni	5	4	1				10
Corée	4	3					7
Colombie	2	5	1				8
Brésil	2	3	2				7
Maroc	4	2	1				7
Pologne	1	1					2
Portugal	2						2
Autriche	1						1
Autres	2	1	1				4
TOTAL	67	50	12	1			130

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2022
France	29	17	1	1			48
Espagne	11	6	2				19
Italie	8	9	1				18
Allemagne	7	6	1				14
Royaume-Uni	10	3					13
Maroc	6	2	1				9
Colombie	2	4					6
Brésil	1	2	2				5
Autriche	3	1					4
Pologne	2	1					3
Portugal	2	1					3
Corée	1	1					2
Autres	1	2	1				4
TOTAL	83	55	9	1			148

Provisions au dire d'expert

Des provisions au dire d'expert sont enregistrées pour compléter les dépréciations statistiques réalisées sur les encours performants et non-performants. En 2023, 5 catégories de provisions au dire d'expert sont établies visant à couvrir un risque spécifique : risque de crédit relatif aux clients identifiés comme fragiles, risque relatif à l'inflation, risque individuel sur des contreparties entreprises, risque de non-adéquation du modèle statistique sur un type de contrepartie ou sous-portefeuille de clientèle, un risque de classification non adapté en stage de risque IFRS9. Au 31 décembre 2023, le montant total des provisions au dire d'expert s'élève à 23,8 M€.

Risque relatif aux clients fragiles

En 2022, MFS groupe a mise en place un dispositif visant à identifier de façon préventive les clients qui pourraient connaître des difficultés financières à faire face aux obligations de paiement de leur crédit. Ce dispositif permet d'évaluer la sévérité de la difficulté financière selon 3 grades. Ainsi, sur les deux grades exprimant la sévérité la plus élevée, une provision est enregistrée, elle s'élève à fin décembre 2023 à 10,9 M€.

01.

02.

03.

Risque relatif à l'inflation

Sur les portefeuilles Grand Public, un ajustement lié à une dégradation de la solvabilité des clients qui voient le coût de la vie impacté par l'inflation a été généralisé fin 2022. La méthodologie utilisée pour calibrer cet ajustement consiste à estimer quelle part du portefeuille en Bucket 1 serait susceptible de basculer en Bucket 2 en stressant les éléments de coût de la vie, et de couvrir cette partie du portefeuille en Bucket 1 sur la base du taux de provisionnement du Bucket 2. Le stock de cette expertise Inflation représente à fin décembre 2023 une provision de 27,3 M€ contre 42,7 M€ à fin 2022. Cette expertise a été revue à la baisse du fait de la baisse structurelle de l'inflation et des coûts de l'énergie durant l'année 2023.

Risque individuel sur contrepartie entreprise

Pour les contreparties entreprises avec une note de risque dégradée et une exposition au-delà d'un seuil minimum, une revue individuelle est réalisée. Cette revue vise à évaluer le risque de crédit et à ajuster, par l'enregistrement d'une provision, éventuellement la dépréciation de l'encours de la contrepartie sous revue individuelle. Fin décembre 2023, le montant total des provisions sur risque individuel sur contrepartie entreprise s'élève à 8,2 M€ contre 14,6 M€ à fin décembre 2022.

Risque de non-adéquation du modèle statistique

Dans certaines circonstances et de façon ponctuelle, les modèles internes basés sur une approche statistique évaluent incorrectement les pertes attendues. En conséquence, pour pallier cette lacune temporaire, des provisions sont enregistrées. En 2023, le principal ajustement a été réalisé sur les dépréciations des créances douteuses du portefeuille de la filiale Mobilize Financial Services Colombie. Le montant de l'ajustement est une baisse de 30,4 millions d'euros de l'Expected Credit Losses. A fin décembre 2023, le montant des provisions est un produit de 19,7 millions d'euros contre une charge de 19,6 millions d'euros fin décembre 2022.

Risque de classification

Dans certaines circonstances, la classification de prêts aux entreprises en stage 3 (prêts non performants) restitue de façon incorrecte le risque de pertes attendues. Cette lacune apparaît principalement en cas d'impayés dit techniques.

1.3.3.6 Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». À ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans

le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au paragraphe "1.3.3.7: Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

À noter que lorsque les commissions sont rattachées à un contrat de financement crédit ou location financière, l'évaluation des commissions se fait actuariellement en fonction du TIE du contrat. L'étalement de ces commissions se fait sur la durée de vie du contrat. En effet, ces commissions sont directement liées à l'établissement du contrat et sont donc traitées comme des coûts marginaux selon IFRS 9.

Lorsque les commissions sont en « stand alone », elles ne sont pas rattachées à un contrat de financement. Ces commissions sont comptabilisées en application d'IFRS 15. Elles sont reconnues en résultat lorsque l'obligation de performance est remplie c'est-à-dire soit à un instant précis soit à l'avancement (cf. note 29).

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Dégradation significative du risque (définition du bucketing)

Chaque prêt ou créance, en date d'arrêté, est classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépend le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment-grade
- Bucket 3 : Classement en défaut de la contrepartie

Cette segmentation des encours par niveau de risque, induite par la norme IFRS 9, est intégrée dans les processus de suivi et de gestion des risques de crédit des entités du groupe et implémentée dans les systèmes opérationnels.

La date d'origination est définie au niveau de chaque prêt ou créance et non pas au niveau de la contrepartie (e.g. date d'entrée en relation).

La date d'origination est définie comme suit :

- pour les engagements de financement irrévocables, la date d'origination est la date de signature de l'engagement ou pour les engagements de financement Réseau la date de dernière revue des limites.

- pour les encours de crédits classiques, de location financière ou opérationnelle, la date d'origination est la date de son passage en gestion, i.e. date à laquelle l'engagement de financement est extourné et la créance enregistrée au bilan.
- pour les encours « comptes uniques » de crédit Réseau, la date d'origination correspondra à la date de dernier passage en solde débiteur.
- pour les titres, la date d'origination correspond à la date d'achat.

Identification et analyse du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe Mobilize Financial Services :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement) ;
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie ;
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

De ce fait, la dégradation significative du risque de crédit s'apprécie au niveau de la transaction, c'est-à-dire au niveau du contrat de financement (activité financement clientèle particuliers et entreprises) ou de la ligne de financement (activité Financement Réseau). Pour les portefeuilles en notation IRB-A, largement majoritaire dans le groupe, un déclassement du Bucket 1 vers le Bucket 2 est effectué en fonction de la dégradation de la notation de la transaction par rapport à l'origination.

Exemple : si le rating d'une transaction s'est dégradé de x crans à la date de reporting vs la date d'origination, nous déclassons du Bucket 1 vers le Bucket 2 la transaction concernée.

Le nombre de crans « x » est déterminé selon le portefeuille considéré.

La note de crédit n'est pas projetée sur la durée de vie de la transaction, ni sur 12 mois.

Les contrats restructurés (forborne) sont soit déclassés en Bucket 2 (performing, "viable forbearance measure") ou en Bucket 3 (non-performing, "distressed forbearance measure").

Pour les portefeuilles en méthode standard (non notés), le déclassement du Bucket 1 en Bucket 2 s'effectue en fonction d'arbres de décision différents entre les activités Clientèle et Réseau, tenant compte entre autres de la présence d'impayés et des restructurations de contrats (forborne).

Les portefeuilles sont découpés en quatre segments sur lesquels sont développés des scores de comportement : Grand Public, Entreprises, Très Grandes Entreprises (France uniquement), Réseau.

Les variables de score sont spécifiques à chaque pays et à chaque segment :

- Critères qualitatifs : forme juridique de l'entreprise, âge de l'entreprise, type de véhicule : véhicule neuf/véhicule Occasion, pourcentage d'apport comptant, état civil, mode d'habitation, profession...

- Critères quantitatifs : durée de l'impayé en cours, durée écoulée depuis le dernier impayé régularisé, exposition, durée initiale de financement, ratios bilantiels usuels.

Encours restructurés

Le groupe Mobilize Financial Services applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24 juillet 2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client) ;
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructurés est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provisions et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements ;
- Un minimum de deux ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant ;
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, a minima, de la moitié de la période probatoire ;
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

01.

02.

03.

Dépréciation pour risque de crédit

Selon la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un fait générateur intervienne pour constater une dépréciation comme c'était le cas sous IAS 39 (« Incurred loss »). Ainsi, tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine (à l'exception de ceux originés ou acquis en présence d'un événement de défaut) :

- À l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1) ;
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Définition de l'Expected Credit Loss

La norme IFRS 9 définit l'ECL comme l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Cette espérance constituera le montant de la provision allouée à une facilité ou à un portefeuille.

Pour calculer les ECL, la norme exige d'utiliser les informations internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponibles, afin de faire des estimations de perte prospectives/forward-looking, qui incluent les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions d'événements futurs et de conditions économiques.

Formule générique de l'ECL

Sur la base des éléments susmentionnés, la formule de calcul de l'ECL utilisée par le groupe Mobilize Financial Services peut être présentée de manière générique comme suit :

$$ECL_{\text{Maturité}} = \sum_{i=1}^{\text{M mois}} EAD_i * PD_i^9 * ELBE_0^9 * \frac{1}{(1+t)^{i/12}}$$

Avec :

- **M** = maturité
- **EAD_i** = exposition attendue au moment de l'entrée en défaut l'année considérée (en prenant en compte les remboursements anticipés éventuels)
- **PD_i⁹** = probabilité de faire défaut durant l'année considérée
- **ELBE₀⁹** = meilleure estimation de la perte en cas de défaut de la facilité
- **t** = taux d'actualisation

Chacun de ses paramètres fait l'objet d'un calibrage dédié.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie qui surviendraient advenant une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance. Par conséquent l'ECL à un an (12-month ECL) se déduit de la formule ci-dessus en se restreignant à mesurer des paramètres sur les 12 mois suivants.

Il apparaît donc que, pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision est identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Pour le groupe Mobilize Financial Services cela a notamment un impact sur le périmètre Réseau puisqu'il s'agit principalement de financements court-terme.

Probabilité de défaut – PD :

Le groupe Mobilize Financial Services capitalise sur les dispositifs bâlois pour calculer ses paramètres IFRS 9.

Meilleure estimation de la perte en cas de défaut – ELBE IFRS 9 :

La norme IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres LGD. Il est par conséquent possible, pour les pays concernés, d'utiliser les estimations de LGD telles que déterminées dans l'environnement prudentiel en approche IRB comme point de départ (des ajustements sont réalisés si nécessaires).

Lors de la comptabilisation initiale :

La norme précise que les pertes attendues doivent être actualisées à la date de reporting au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif (ou une estimation approximative de ce taux déterminé lors de la comptabilisation initiale).

Compte tenu de la structure générique des contrats du groupe Mobilize Financial Services, le choix a été fait de déterminer le TIE comme étant le taux du contrat.

Perspective prospective – forward-looking :

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward-looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours aux données prospectives, notamment de type macroéconomique.

L'intégration du forward-looking n'a pas pour objectif de déterminer une marge de prudence sur le montant des provisions. Il s'agit essentiellement de tenir compte du fait que les observations passées ne reflètent pas nécessairement les anticipations futures et par conséquent des ajustements sont nécessaires par rapport à un montant de provision déterminé sur base de paramètres calibrés exclusivement sur base historique. Ces ajustements du montant de provision peuvent se faire à la hausse comme à la baisse et doivent être dûment documentés.

La méthodologie du groupe Mobilize Financial Services repose sur une approche multi-scénario (trois scénarios). Pour chaque scénario des PD et LGD sont déterminés afin de calculer les pertes attendues pour chacun.

Des indicateurs macroéconomiques (PIB, taux long terme, ...) et éléments sectoriels sont utilisés pour associer une probabilité d'occurrence à chaque scénario et ainsi obtenir le montant final du forward-looking. Les projections macro-économiques sont utilisées pour l'ensemble des contrats en portefeuille, indépendamment du produit (crédit, location financière, location opérationnelle).

Dans le groupe la provision forward-looking couvre deux composantes :

- La provision statistique qui tient compte de scénarios macro-économiques et appliquée à l'ensemble des encours Clientèle et Réseau ;
- La provision sectorielle pour la Clientèle Corporate dont l'objet est de couvrir les secteurs identifiés comme fragilisés (notamment les changements macro-économiques observés - accélération de l'inflation).

Définition du défaut utilisée chez le groupe Mobilize Financial Services

Critères de passage en défaut pour le secteur de la clientèle de particulier et entreprise (Retail) :

- Critère quantitatif : le seuil absolu et le seuil relatif sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs ou
- Critère qualitatif : Unlikelihood To Pay (UTP) : signes d'une probable absence de paiement. À savoir :
 - il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (en application des règles de comptage du retard conforme à nouveau défaut) ou
 - la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement. En particulier, en cas de procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international ou
 - il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les critères quantitatifs de passage en défaut sont :

a) seuil de matérialité absolu (SA)

- La valeur du seuil absolu a été fixée par le régulateur à 500 EUR pour les encours « Non Retail »

La valeur du seuil absolu est à comparer avec l'ensemble de tous les impayés non techniques du client (single obligor) au jour du calcul.

Le seuil est considéré comme atteint si : \sum (Impayés non techniques J) du client > SA.

Ce calcul de l'ensemble des impayés non techniques du client doit être réalisé sur une base quotidienne.

Valeur du seuil en devise hors Euro :

Pour les pays hors zone Euro, le seuil absolu doit correspondre à l'équivalent des 100 et 500 EUR en monnaie nationale.

Les taux de change appliqués dans le groupe Mobilize Financial Services sont toujours ceux utilisés par Renault.

b) La valeur du seuil relatif a été fixée par la BCE à 1 %.

La valeur du seuil relatif de 1 % est à comparer avec le ratio Somme de tous les impayés du client au jour J sur la somme des montants de l'encours bilan (y compris impayés) du client au jour J.

Ce calcul doit être réalisé sur une base quotidienne pour les impayés ainsi que pour les encours bilan.

Le seuil est considéré comme atteint si :

$$(\sum(\text{Impayés J}) / \sum(\text{Encours Bilan J})) > SR$$

L'encours Bilan du client sera calculé de la manière suivante :

ENCOURS =

- + Encours à échoir restant dû
- Encours créditeurs
- Reliquat du dépôt de garantie
- + ICNE
- + Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (principal)
- + Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (frais de recouvrement)
- + Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (IR)
- + Solde non exigible (principal)

La définition du défaut pour les concessionnaires repose sur la présence d'au moins un des critères de défaut suivants, commun à l'ensemble du périmètre RCI :

Défaut :

- (1) Comptage des jours de retard
- (2) Impossibilité de payer :
 - une abstention
 - procédure judiciaire et contentieuse
 - anomalies d'audit des stocks
 - fraude
 - autres indications d'improbabilité de paiement (cf. comme détaillé ci-dessous)
 - contagion
 - fin de contrat financier
- (3) Liquidation judiciaire
- (4) Déchéance du terme

Pour le secteur Clientèle et pour le secteur Réseau, sont exclus des créances en défaut :

- les créances litigieuses : créances faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client suite à contestation de l'interprétation des clauses du contrat (si la situation financière du client n'apparaît pas compromise),
- les clients à conditions de paiement négociables si et seulement si, il n'y a aucun doute sur le recouvrement,
- les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays : une créance ne doit pas être considérée comme douteuse du seul fait de l'existence d'un risque pays.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse et Banques Centrales ».

Règles de passage en pertes (write-off)

Le traitement des write-offs est précisé dans la norme IFRS 9 §5.4.4 : la valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe Mobilize Financial Services doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement ;
- de créances prescrites ;
- de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux) ;
- de créances envers un client disparu.

Transferts de bucket (informations complémentaires)

En complément des éléments déjà présentés dans la section « Identification et analyse du risque de crédit », les conditions retenues pour le retour en bucket 1 des transactions précédemment classées en Bucket 2 sont les suivantes :

- pour les portefeuilles retail et réseau, notés en IRB-A, le retour en Bucket 1 se fait lorsque le rating de la transaction s'est amélioré ;

01.

02.

03.

- pour les portefeuilles Clientèle en approche standard non notés, le retour en Bucket 1 s'opère douze mois après la date de régularisation du dernier impayé ;
- pour les portefeuilles Réseau en approche standard, le retour en Bucket 1 s'opère au travers de l'amélioration du statut risque du tiers.

De plus le retour en Bucket 2 des instruments classés en Bucket 3 s'opère lorsque le client a remboursé l'intégralité de ses impayés et qu'il ne rencontre plus de critère de défaut.

Pour l'activité Clientèle, l'apurement des impayés du client permet le retour de Bucket 3 à Bucket 2.

Pour l'activité Réseau, les lignes de financement originées lorsque le client était en défaut (POCI) restent en Bucket 3. En cas de retour sain, les nouvelles expositions suivent ce statut.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe Mobilize Financial Services assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée/kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

1.3.3.7 Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur

En application de la norme IFRS 16, le groupe Mobilize Financial Services opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle », côté bailleur.

Le principe général conduisant le groupe Mobilize Financial Services à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe Mobilize Financial Services sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe Mobilize Financial Services tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des

contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe Mobilize Financial Services des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

1.3.3.8 Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté preneur

En application de la norme IFRS 16, tous les contrats de location sont comptabilisés au bilan par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien pris en location, en contrepartie d'une dette locative, correspondant à la valeur actualisée des loyers à décaisser sur la durée raisonnablement certaine du contrat qualifié de location. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Le droit d'utilisation engendre des charges d'amortissement alors que l'existence d'une dette génère des charges financières.

Le groupe a par ailleurs opté pour l'exemption des contrats de faible valeur et de courte durée. En effet, le groupe Mobilize Financial Services n'applique IFRS 16 que sur ses contrats de location jugés significatifs. Ces contrats sont majoritairement représentés par des locations immobilières significatives présentes dans certaines filiales et des contrats de locations de véhicule détenus uniquement par sa filiale Bipi.

En effet, courant 2021, le groupe a acquis Bipi, une plateforme proposant des offres d'abonnement automobile ; « Car subscription ». Bipi, à travers des partenariats avec des loueurs longue durée, choisit des véhicules à mettre dans sa propre vitrine. Cette entité prend en location auprès de ces loueurs des véhicules pour une durée minimum de 24 mois et maximum 36 mois (Bipi paie donc un loyer mensuel aux loueurs y compris de services) sans aucun engagement de valeur résiduelle et retourne les véhicules aux loueurs à la fin de la durée contractuelle.

Par la suite, Bipi donne en location ces véhicules (à travers sa plateforme) aux clients finaux avec un mark-up qui dépend de la durée du contrat et donc de la flexibilité laissée aux clients (c'est-à-dire trois mois jusqu'à un maximum de 36 mois) et s'occupe de la remise en location.

Au vu de cette nouvelle activité significative, le groupe Mobilize Financial Services a activé ses contrats mobiliers sous IFRS 16.

1.3.3.9 Opérations entre le groupe Mobilize Financial Services et le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe Mobilize Financial Services contribue à conquérir et fidéliser les clients du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2023, le groupe Mobilize financial Services a assuré 21 187 M€ de nouveaux financements (cartes incluses) contre 18 232 M€ au 31 décembre 2022.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe Mobilize Financial Services agit en partenaire financier afin de maintenir et s'assurer de la bonne santé financière des réseaux de distribution du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

Au 31 décembre 2023, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 11 641 M€ contre 10 429 M€ au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, 276 M€ sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du groupe Renault contre 489 M€ au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 804 M€ contre 764 M€ au 31 décembre 2022.

Relations avec les constructeurs

Le groupe Mobilize Financial Services règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. À l'inverse, en fin de contrat, le groupe Mobilize Financial Services est réglé par le groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe Mobilize Financial Services. Au 31 décembre 2023, cette participation s'élève à 747 M€ contre 357 M€ au 31 décembre 2022.

1.3.3.10 Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de RCI Banque S.A. est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par résultat (JVP&L)

Les OPCVM et les FCP (parts de fonds) sont réputés non SPPI et sont donc valorisés à la juste valeur par résultat.

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable rentrent également dans cette catégorie dont l'évaluation se fait par le résultat.

La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

Titres évalués en juste valeur par capitaux propres (JVOCI)

Cette catégorie regroupe les titres qui sont gérés dans le cadre d'un modèle de gestion de collecte et vente et passent les tests SPPI chez le groupe Mobilize Financial Services. Il s'agit des instruments de dettes.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus). Les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

1.3.3.11 Immobilisations (IAS 16/IAS 36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amortis linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

Constructions	15 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans.

1.3.3.12 Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe Mobilize Financial Services, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

1.3.3.13 Engagements de retraite et assimilés (IAS 19)

Les régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent : France, Suisse, Royaume-Uni, Corée du sud, Italie et Autriche.

Présentation des régimes

Le groupe Mobilize Financial Services a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France) ;
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni et la Suisse ;
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe Mobilize Financial Services qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd et RCI Finance SA.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuées de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

Les détails par pays sont présentés dans les notes au bilan.

1.3.3.14 Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'International Task Force de l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants). L'Argentine et la Turquie dans lequel le groupe Mobilize Financial Services exerce une activité significative figurent sur cette liste. Le référentiel IFRS, IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », impose une réévaluation des états financiers de l'année au cours de laquelle apparaît la situation d'hyperinflation. Celui-ci impose des retraitements dans les comptes individuels des sociétés concernées de façon à permettre la diffusion d'une information homogène. Ces états financiers individuels retraités sont ensuite incorporés dans les comptes consolidés du groupe. La monnaie étant en situation d'hyperinflation, son cours de conversion se dévalue ; les retraitements opérés dans les comptes locaux neutralisent partiellement, dans les comptes consolidés, les impacts de cette dévaluation. Pour les sociétés argentines une réévaluation a été faite dans le compte de résultat en fonction de l'indicateur IPC. La contrepartie des retraitements de réévaluation liée à l'hyperinflation argentine est présentée en résultat sur exposition inflation. L'effet de l'entité Turque sur la contribution aux comptes du groupe Mobilize Financial Services est présente dans la part du résultat des entreprises associées et co-entreprises.

1.3.3.15 Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

1.3.3.16 Les passifs financiers

Le groupe Mobilize Financial Services enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Épargne auprès de la clientèle.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

1.3.3.17 Émissions structurées et dérivés incorporés

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe Mobilize Financial Services correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

1.3.3.18 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe Mobilize Financial Services (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par le groupe Mobilize Financial Services peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs. Le groupe Mobilize Financial Services applique les dispositions d'IFRS 9 pour la désignation et le suivi de ses relations de couverture.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debit Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60 %.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») à ses couvertures du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe/payeur variable.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif financé à la juste valeur par résultat. L'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable/payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe ;
- couverture du risque de taux sur des ensembles composés d'un passif à taux fixe et d'un swap payeur variable/receveur fixe par un swap payeur fixe/receveur variable ;
- couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. Le groupe calcule un ratio de couverture pour s'assurer que les nominaux des couvertures n'excèdent pas les nominaux couverts. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Instruments dérivés à la juste valeur par résultat

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe Mobilize Financial Services n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

1.3.3.19 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Le groupe Mobilize Financial Services a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de

méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité exécutif groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le Comité exécutif ayant décidé depuis le 1^{er} janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

1.3.3.20 Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis depuis le 1^{er} janvier 2023 conformément à la norme IFRS 17.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Actifs dédiés à l'assurance :

L'objectif premier de la stratégie d'investissement du groupe est de protéger et préserver ses actifs, avec toutes les décisions d'investissement à faire conformément au principe de la « personne prudente », tout en recherchant un retour adéquat afin de s'assurer que les investissements sont faits dans le meilleur intérêt des assurés.

À cet égard, le portefeuille d'investissement des activités d'assurance peut être considérée comme gérée de manière conservatrice car il est largement composé d'obligations corporate, souveraines et supranationales, les prêts à terme ainsi que les dépôts à vue. Le groupe a poursuivi la diversification de ses participations en obligations d'entreprises de qualité investment grade en privilégiant les émetteurs ayant un bilan ESG satisfaisant selon les critères "CDP - Carbon Disclosure Project (cf Note 4 Actifs Financiers).

Il est à noter que les obligations et les prêts à terme sont détenus jusqu'à l'échéance conformément à la politique du groupe business model de « collecte ».

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

Se référer à la section 1.3.3.2 dédiée à la norme IFRS 17.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités » uniquement pour les frais d'assurance gérés en externe.

Les autres éléments d'assurances émis par le groupe font l'objet de rubriques dédiées dans le compte de résultat (IFRS 17) et sont détaillés dans la note 16.

Gestion du risque :

L'appétence du groupe au risque Assurance lié à l'activité des compagnies d'assurance est « Modéré ». En effet, l'activité assurance n'est pas le cœur de métier de Mobilize Financial Services, mais elle contribue significativement au résultat du groupe

Le groupe a une gestion de « personne prudente » concernant les risques auxquels il pourrait être exposé dans ses activités d'assurance. Les risques principaux liés à cette activité sont les suivants :

Risques de souscription (risques techniques)

Les risques techniques regroupent les potentielles pertes liées à :

- une conception des produits, une définition des garanties défaillante,
- une tarification inadaptée,
- un non-respect des règles de souscription
- un profil de risque des assurés défavorable (structure par âge...),
- une dérive de la sinistralité sous-jacente,
- une hausse des annulations et rachats des contrats,
- une couverture de réassurance inadaptée.

Les risques souscrits (décès, invalidité/incapacité, chômage, perte totale du véhicule financé) sont sujets à une faible volatilité et sont assurés sur des durées courtes correspondant aux durées de financement. De plus la diversification des portefeuilles par zone géographique permet de réduire les risques. Le profil de risque est donc modéré. De plus, les produits d'assurance et leur distribution sont soumis à un processus de revue périodique conformément aux exigences réglementaires de surveillance et de gouvernance produit. Les indicateurs techniques sont en place pour monitorer la structure du portefeuille assuré, la sinistralité et les taux de rachat et ainsi d'identifier les éventuelles dérives.

Risque de liquidité

Les sociétés d'assurance n'ont pas de dettes financières. En effet, les principaux passifs financiers de la société découlent de dettes à court terme. L'exposition au risque de liquidité résulte principalement de la nécessité de régler les obligations futures

relatives aux provisions techniques d'assurance (ses engagements vis-à-vis des clients sont à plus d'un an) et autres dettes tels que l'impôt sur le revenu et autres sommes dues. Pour répondre à ces obligations, le groupe se fixe des critères très stricts d'analyse de sa liquidité sur la base d'une analyse actif-passif dans un scénario de run-off des portefeuilles d'assurance. Cette analyse est réactualisée chaque trimestre. De surcroît le groupe n'investit que dans des actifs très liquides renforçant le profil de sécurité.

Aucune exposition aux actifs non liquides tels que les actions, l'immobilier, participations, actifs non cotés...

Risque de contrepartie

Comme précisé plus haut, les sociétés d'assurance n'investissent que dans des actifs (dépôt bancaires, obligations souveraines, supra ou agences ou obligations d'entreprises) de qualité investment grade à faible risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Avec l'introduction d'IFRS 17, l'ensemble du bilan des compagnies d'assurance est désormais soumis au risque de taux d'intérêt ; les actifs financiers sont valorisés à la « Valeur de marché » (IFRS 9) tandis que les provisions techniques d'assurance au passif sont valorisées à la « juste valeur » (IFRS 17). Les variations de courbe des taux amène donc de la volatilité dans les états financiers. Toutefois cette volatilité est contenue et représente un impact économique limité. En effet, les actifs financiers sont à taux fixe et détenus jusqu'à leur maturité, les engagements d'assurances du portefeuille des contrats encours ont une maturité moyenne courte de l'ordre de 24 mois et la politique d'investissement repose sur une adéquation actif-passif. Les portefeuilles d'assurance ne comportent pas de contrats avec une participation aux bénéfices aux assurés.

De plus, le groupe ne s'appuie pas sur des refinancements externes pour les activités d'assurance.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi détaillé dans le rapport ORSA « Own Risk & Solvency Assessment » des compagnies d'assurance. Il s'agit notamment de mesurer leur potentiel impact sur la solvabilité des compagnies d'assurance dans le cadre de la réalisation de stress-tests.

1.3.3.21 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Mobilize Financial Services. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

01.

02.

03.

1.3.4 Adaptation à l'environnement Économique et financier

Dans un environnement économique contrasté, le groupe Mobilize Financial Services maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

Le groupe Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de durée. Par ailleurs le groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 vient compléter cette diversification et vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Le pilotage du risque de liquidité du groupe Mobilize Financial Services prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des risques du Conseil d'administration ;
- **refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement ;
- **réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE ou de la Banque d'Angleterre, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité financier ;
- **prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du groupe est principalement assuré par la Trésorerie groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification ;
- **scénarios de stress** : Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers ;

- **plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque de crédit

L'environnement économique 2023 dans les principaux pays où opèrent Mobilize Financial Services Group a été stable hormis en Colombie où la forte inflation a fortement dégradé la capacité des ménages à rembourser leurs dettes. Ainsi, les dépréciations sur les crédits aux ménages colombiens a fortement augmenté pour le secteur bancaire. Cette situation explique pour Mobilize Financial Services Group la dégradation en 2023 du ratio des prêts non performants (encours en défaut) qui s'établit à 2,52% fin décembre 2023 contre 2,44% fin décembre 2022.

L'appétit au risque de crédit du Groupe MFS reste modéré et vise à maintenir une qualité des encours à la clientèle en adéquation avec la rentabilité du Groupe.

Rentabilité

Le groupe Mobilize Financial Services revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des Comités financiers mensuels.

Les Comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans des fonds monétaires, ou d'achats d'obligations (émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales ou des entreprises) dont la durée moyenne était inférieure à un an au 31 décembre 2023.

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure préalablement autorisés par le Comité Financier. Le groupe Mobilize Financial Services porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), le groupe Mobilize Financial Services investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque S.A. a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en chambre de compensation. En dehors d'Europe, le groupe est attentif à la qualité de crédit des contreparties bancaires avec lesquelles il traite des dérivés.

Environnement macroéconomique

Pour lutter contre l'inflation, les Banques Centrales ont poursuivi leurs politiques de resserrement monétaire au cours du premier semestre 2023. Au cours du second semestre 2023, constatant un reflux de l'inflation et une résilience des économies, les Banques Centrales ont mis fin au cycle de hausse des taux. Fin 2023, le cycle de politique monétaire entre dans une nouvelle phase avec l'éloignement du risque de récession, la montée des risques géopolitiques et budgétaires.

Aux États-Unis, face à la persistance des tensions inflationnistes et la robustesse du marché du travail, les hausses de taux directeurs se sont poursuivies jusqu'en juillet après avoir marqué une pause en juin (+100bps de hausse depuis décembre 2022, +525bps depuis janvier 2022).

En milieu de premier semestre, les marchés financiers ont connu une phase de volatilité et d'aversion au risque. Après une période de hausse des taux, certaines banques, qui détenaient des portefeuilles obligataires importants en moins-values latentes, présentaient un bilan fragilisé. Les autorités américaines ont mis en place des mesures de sauvetage pour protéger les déposants de ces établissements. Fin mai, l'amélioration des statistiques économiques (inflation et prix à la production en baisse, moins de tension sur le marché de l'emploi) a conduit la FED à laisser ses taux directeurs inchangés lors de sa réunion de juin.

Le deuxième semestre a été marqué par une accélération de la croissance de l'économie américaine (+4,9% de GDP au troisième trimestre, +2,9% sur un an), et une prise de conscience de l'ampleur des déficits des gouvernements (nouvelle crise sur le plafond de la dette et dégradation de la notation pays). Entre juillet et octobre, la hausse des taux longs a incité la FED à maintenir ses taux directeurs inchangés, estimant qu'ils produisent des effets équivalents à un resserrement monétaire. La solidité de l'économie US est confirmée par les données publiées en fin d'année et permettent à la FED de confirmer l'arrêt de la hausse des taux lors de la réunion de décembre. Les tensions inflationnistes s'apaisent (3,1% en novembre) tandis que le marché de l'emploi s'est normalisé. (le chômage augmente à 3,9% en novembre contre 3,6% à fin juin et en moyenne annuelle. Les créations d'emplois ont baissé significativement à 150 000 au troisième trimestre contre 240 000 en moyenne en 2023). Les marchés ont réagi fortement à cette nouvelle orientation de politique monétaire. A fin décembre, ils anticipaient une réduction de 150bps au cours des 12 prochains mois et une première baisse dès mars 2024.

En Europe, la BCE a augmenté son taux directeur à chaque réunion des gouverneurs de février à septembre 2023 (+200bps entre décembre 2022 et septembre 2023, +450bps depuis le début du cycle de resserrement initié en juillet 2022) et a procédé à la réduction de son bilan à partir de début mars 2023 tel qu'annoncé en décembre 2022. Le portefeuille du programme d'achats d'actifs « APP » a été ainsi réduit de 15 milliards d'euros par mois en moyenne. Comme aux États Unis, les marchés européens ont connu une importante volatilité en milieu de semestre.

La recherche d'un équilibre entre stabilité des prix et stabilité financière a été la priorité de la BCE dans ses décisions de politique monétaire. A partir de septembre, la BCE a indiqué préférer maintenir ses taux hauts pendant longtemps pour continuer de lutter contre l'inflation et réduire les risques économiques. Les indicateurs économiques du deuxième semestre ont été contrastés. L'inflation semble maîtrisée et est en forte baisse (+2,4% en novembre, +5,5% en juin vs +8,6% en janvier) mais l'économie montre des signes de faiblesse (PIB: +0,1% fin septembre vs +1,8% fin 2022). Lors de la dernière réunion de l'année, la BCE a décidé de réduire les réinvestissements du PEPP à partir du 2e semestre 2024 (-7,5 milliards d'euros en moyenne mensuelle) et d'interrompre complètement les réinvestissements à partir du 1er janvier 2025. A fin décembre les marchés anticipaient le maintien des taux au niveau actuel jusqu'au deuxième trimestre 2024 et une baisse de 160 bps sur d'ici fin 2024.

La Banque d'Angleterre (BoE), une des premières banques centrales à avoir enclenché le cycle de resserrement monétaire, a relevé son taux directeur de 175bps entre janvier et août 2023, le portant à 5,25%, soit une hausse totale de 515bps depuis le début du cycle de resserrement monétaire en décembre 2021. L'inflation reste élevée mais s'améliore nettement sur la fin d'année (3,9% en novembre, 8,9% en septembre contre 13,4% en janvier) et l'économie du Royaume Uni reste fragile (PIB à -0,1% au trimestre, -0,4% de consommation privée). A fin décembre le marché anticipait un maintien des taux actuels jusqu'au deuxième semestre 2024 et une baisse de 150bps sur un an.

Après avoir subi un écartement des taux courts au premier semestre, les taux souverains se sont écartés fortement sur les maturités longues au mois d'octobre puis sont revenus au niveau de début septembre en fin d'année. Les rendements des obligations allemandes à 2 ans ont progressé de 51bps au premier semestre et baissé de -28bps depuis le début de l'année (2,39% fin 2023 contre 2,67% début 2023). En parallèle, le taux des emprunts d'état allemands à 10 ans s'est établi à 2,02% à fin décembre 23 après avoir atteint un point haut à 3% mi-octobre (2,39% à fin juin et 2,44% début 2023). Les rendements des obligations US ont augmenté de 53bps sur le 2 ans et 14 bps sur le 10 ans depuis début 2023 et atteignent respectivement 4,25% et 3,88% fin décembre 2023 (contre 4,38% et 3,7% début 2023).

En dépit de quelques périodes de fortes baisses (mars et octobre 2023), les marchés actions ont continué leur reprise amorcée au quatrième trimestre 2022. L'Eurostoxx 50 et le S&P 500 progressent de +19% et +24.2% respectivement depuis le début de l'année. Après un épisode de volatilité en milieu de semestre au cours duquel l'index IBOXX Corporate Bond Euro a atteint un plus haut à 115,6 bp, l'indice s'est établi à 91bps à fin décembre 2023, un niveau très proche de celui observé fin 2022.

01.

02.

03.

1.3.5 Refinancement

Dans ce contexte, le groupe a émis l'équivalent de 3.9 milliards d'euros sur le marché obligataire en 2023 et a vu sa note de crédit réhaussée d'un cran par Moody's au cours du mois d'Août. Il a notamment lancé son deuxième emprunt obligataire vert pour 750 M€. Le succès rencontré par cette opération démontre que la stratégie ESG du Groupe est appréciée par le marché et confirme l'engagement de Mobilize Financial Service dans la lutte contre le changement climatique. Le groupe a également émis 200 millions de francs suisses à 5 ans et cinq tranches de 750 M€ à respectivement 3, 3,5, 4,5 et 6 ans.

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé deux opérations publiques au cours de l'année 2023. La première opération placée pour 719 M€ de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande. La deuxième opération émise pour 737 M€ de titres (dont 100 M€ auto-souscrits) adossés à des créances de Location avec Option d'Achat (LOA) automobiles octroyées par la filiale française. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni, de leasing en Allemagne et de composante valeur résiduelle des contrats de LOA en France ont vu leur période revolving étendue pour une année supplémentaire. Leur montant a été augmenté pour atteindre 600 M€ au Royaume-Uni et de 400M€ en Allemagne et en 400 M€ en France.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée très dynamique et compétitive en termes de coût de la ressource collectée. Les dépôts ont permis d'atténuer l'impact de l'augmentation du coût des financements de marché, démontrant ainsi la pertinence de la stratégie de diversification des financements initiée il y a plus de 10 ans. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 3,8 milliards d'euros depuis le début d'année pour s'établir à 28,2 milliards d'euros.

1.3.6 Exigences réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE)

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 5.4 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 4.6Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) permettent au groupe Mobilize Financial Services d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant plus de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure. Au 31 décembre 2023, la réserve de liquidité du groupe Mobilize Financial Services (périmètre Europe) s'établit à 14.6 Md€.

La sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 70 M€ fixée par le groupe.

Au 31 décembre 2023, une hausse des taux parallèle ⁽¹⁾ aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de -4,5 M€ avec la contribution par devise suivante :

/ -5.4 M€ en EUR ;	/ -1.3 M€ en GBP ;
/ +0.2 M€ en CHF ;	/ -0.6 M€ en PLN ;
/ + 0,7 M€ en MAD ;	/ +0,2 M€ en COP;

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle ⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 10,9 M€.

La position de change transactionnelle ⁽²⁾ consolidée du groupe RCI Banque atteint 17,9 M€ à fin décembre.

1) Depuis 2021 et en conformité avec les orientations de IEBA (Guidelines IRRBB), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 30 juin 2023, les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de : + 100 bps pour EUR, CHF, DKK et MAD; + 150 bps pour SEK et GBP; + 200 bps pour CZK; + 250 bps pour HUF; + 300 bps pour le RON, COP, PLN et BRL; + 350 bps pour le BRL; + 500 bps pour ARS et RUB.

2) Position de change excluant les titres de participations au capital des filiales.

1.3.7 Notes sur les comptes consolidés

NOTE 1	Secteurs opérationnels	34	NOTE 14	Titrisation	51
	1.1 Segmentation par marché	34	NOTE 15	Comptes de régularisation et passifs divers	53
	1.2 Segmentation géographique	35	NOTE 16	Passif sur contrats d'assurance émis	53
NOTE 2	Caisse et Banques centrales	36	NOTE 17	Provisions	58
NOTE 3	Instruments dérivés de couverture	36	NOTE 18	Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie	60
NOTE 4	Actifs financiers	38	NOTE 19	Dettes subordonnées	60
NOTE 5	Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	38	NOTE 20	Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir	61
NOTE 6	Opérations avec la clientèle et assimilées	39	NOTE 21	Ventilation des flux futurs contractuels par échéance	62
	6.1 Opérations avec la clientèle	39	NOTE 22	Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur	63
	6.2 Opérations de location financière	40	NOTE 23	Accords de compensation et autres engagements similaires	65
	6.3 Opérations de location opérationnelle	41	NOTE 24	Engagements donnés	65
	6.4 Exposition maximale au risque de crédit sur la qualité des créances jugées saines	41	NOTE 25	Engagements reçus	66
	6.5 Valeurs résiduelles en risque porté par le groupe Mobilize Financial Services	41	NOTE 26	Exposition au risque de change	66
NOTE 7	Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité	42	NOTE 27	Intérêts et produits assimilés	67
	7.1 Ventilation des opérations avec la clientèle par buckets et zones géographiques	44	NOTE 28	Intérêts et charges assimilées	68
	7.2 Variation des opérations avec la clientèle	45	NOTE 29	Commissions	68
	7.3 Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle	45	NOTE 30	Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	69
NOTE 8	Comptes de régularisation et actifs divers	45	NOTE 31	Produits et charges nets des autres activités	69
NOTE 9	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	46	NOTE 32	Charges générales d'exploitation et des effectifs	70
NOTE 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	46	NOTE 33	Coût du risque par catégorie de clientèle	71
NOTE 11	Goodwill	47	NOTE 34	Impôts sur les bénéfices	72
NOTE 12	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	47	NOTE 35	Évènements postérieurs à la clôture	73
NOTE 13	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre	47			
	13.1 Banques centrales	47			
	13.2 Dettes envers les établissements de crédit	48			
	13.3 Dettes envers la clientèle	48			
	13.4 Dettes représentées par un titre	49			
	13.5 Ventilation des dettes par méthode d'évaluation	49			
	13.6 Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés	50			
	13.7 Ventilation de l'endettement par durée restant à courir	50			

01.

02.

03.

NOTE 1 Secteurs opérationnels

1.1 Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2023
Encours productif moyen	39 195	10 488		49 683
Actif productif moyen	40 684	10 488		51 172
Produit net bancaire	1 543	342	76	1 961
Résultat brut d'exploitation	999	278	(28)	1 249
Résultat d'exploitation	838	287	(29)	1 096
Résultat avant impôts	778	286	(30)	1 034

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2022
Encours productif moyen	36 936	6 443		43 379
Actif productif moyen	38 283	6 443		44 726
Produit net bancaire	1 557	215	244	2 016
Résultat brut d'exploitation	1 033	160	185	1 378
Résultat d'exploitation	817	181	185	1 183
Résultat avant impôts	662	181	182	1 025

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Mobilize Financial Services provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Mobilize Financial Services tels que présentés aux notes 6 et 7 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées/ Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

1.2 Segmentation géographique

En millions d'euros	Année	Encours net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Clientèle net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2023	50 466	39 588	10 878
	2022	45 125	35 387	9 738
dont Allemagne	2023	8 676	7 362	1 315
	2022	7 981	6 803	1 178
dont Espagne	2023	4 421	3 574	847
	2022	3 883	3 204	679
dont France	2023	18 282	14 000	4 282
	2022	17 264	12 711	4 553
dont Italie	2023	6 863	5 649	1 215
	2022	5 752	4 942	810
dont Royaume-Uni	2023	6 325	5 287	1 038
	2022	5 302	4 383	919
dont Autres pays ⁽²⁾	2023	5 899	3 716	2 183
	2022	4 943	3 344	1 599
Afrique - Moyen-Orient	2023	527	377	151
	2022	505	369	136
Asie - Pacifique	2023	834	823	11
	2022	1 255	1 242	13
dont Corée du Sud	2023	834	823	11
	2022	1 255	1 242	13
Amérique	2023	2 868	2 267	601
	2022	2 607	2 065	542
dont Argentine	2023	100	34	66
	2022	213	101	112
dont Brésil	2023	1 935	1 450	485
	2022	1 694	1 324	370
dont Colombie	2023	833	783	50
	2022	700	640	60
TOTAL GROUPE RCI BANQUE	2023	54 695	43 054	11 641
	2022	49 492	39 063	10 429

(1) Y compris opérations de location opérationnelle.

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Suède, Hongrie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovénie, Slovaquie, Croatie, Irlande, Portugal, Roumanie.

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

NOTE 2 Caisse et Banques centrales

En millions d'euros	12/2023	12/2022
CAISSE ET BANQUES CENTRALES	4 729	5 836
Caisse et Banques centrales	4 728	5 836
Créances rattachées	1	
CRÉANCES À TERME SUR BANQUES CENTRALES	4	38
Créances rattachées	4	38
TOTAL DES CAISSE ET BANQUES CENTRALES	4 733	5 874

NOTE 3 Instruments dérivés de couverture

En millions d'euros	12/2023		12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	44	196		315
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	181	93	329	7
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	225	289	329	322

Les instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture ont été reclassés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

L'impact de la variation de juste valeur des dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie est de -166 M€ en 2023. Cet impact expliqué par l'amortissement des swaps réalisés en 2022 compensé partiellement par les hausses des taux constatés en 2023 est inclus dans le poste Opérations de couverture de flux de trésorerie de l'état de résultat global consolidé.

Les instruments dérivés qualifiés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sont adossés à des dettes à taux variable et à des ensembles agrégés composés d'une dette à taux fixe et d'un swap de taux d'intérêt payeur variable.

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Échéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2021	16	1	15	
Variation de juste valeur en capitaux propres	198			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	4			
Solde au 31 décembre 2022	218	15	203	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(46)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	(119)			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	53	28	25	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque SA s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023	Dt entreprises liées
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE					
Opérations de change à terme					
Ventes	1 619			1 619	
Achats	1 561			1 561	
Opérations de change au comptant					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
Opérations de swap de devises					
Prêts	82	93		175	
Emprunts	84	91		175	
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX					
Opérations de swap de taux					
Prêteurs	9 407	11 451	500	21 358	
Emprunteurs	9 407	11 451	500	21 358	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022	Dt entreprises liées
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE					
Opérations de change à terme					
Ventes	1 489			1 489	
Achats	1 451			1 451	
Opérations de change au comptant					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
Opérations de swap de devises					
Prêts	122	136		258	
Emprunts	122	137		259	
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX					
OPÉRATIONS DE SWAP DE TAUX					
Prêteurs	11 172	12 628	250	24 050	
Emprunteurs	11 172	12 628	250	24 050	

01.

02.

03.

NOTE 4 Actifs financiers

En millions d'euros	12/2023	12/2022
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (**)	483	521
Effets publics et valeurs assimilées	322	401
Obligations et autres titres à revenus fixes	161	119
Participations dans les sociétés non consolidées		1
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	143	224
Titres à revenus variables	41	36
Obligations et autres titres à revenus fixes	72	71
Participations dans les sociétés non consolidées	3	12
Instruments dérivés de taux	23	91
Instruments dérivés de change	4	14
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (*)	626	745
(*) Dont entreprises liées	3	13
(**) Dont actifs financiers dédiés à l'assurance	202	180

Dans le cadre de la couverture des dépôts à vue modélisés à taux variable (Dépôts et TLTRO), le groupe Mobilize Financial Services a mis en place des dérivés de taux non qualifiés comptablement de dérivés de couverture selon les dispositions d'IFRS 9. En conséquence, ces dérivés de couverture économique sont classés en actifs financiers ou passifs

financiers à la juste valeur par résultat. Le produit net bancaire a été impacté par un effet de valorisation de ces swaps représentant une perte de - 84 M€ en 2023. Cet impact est expliqué par l'amortissement des swaps mis en place en 2022 qui avaient alors bénéficié de la hausse des taux.

NOTE 5 Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2023	12/2022
CRÉANCES À VUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 390	1 638
Comptes ordinaires débiteurs	1 359	1 589
Prêts au jour le jour	31	49
CRÉANCES À TERME SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	149	52
Comptes et prêts à terme en bucket 1	143	27
Comptes et prêts à terme en bucket 2	6	25
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (*)	1 539	1 690
(*) Dont entreprises liées	3	2

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 888 M€ à décembre 2023 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

NOTE 6 Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2023	12/2022
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	53 851	48 631
Opérations avec la clientèle	36 919	33 901
Opérations de location financière	16 932	14 730
OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	1 564	1 383
TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉES	55 415	50 014

La valeur brute des encours restructurés (y compris le non-performing), suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés

financières, s'élève à 225 M€ au 31 décembre 2023 contre 238 M€ au 31 décembre 2022. Elle est dépréciée à hauteur de 64 M€ au 31 décembre 2023 contre 78 M€ au 31 décembre 2022.

6.1 Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2023	12/2022
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	37 203	34 046
Affacturation saine	347	217
Affacturation dégradé depuis l'origination	4	7
Autres créances commerciales saines	6	3
Autres crédits sains à la clientèle	33 664	31 038
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	1 838	1 729
Comptes ordinaires débiteurs sains	577	375
Créances en défaut	767	677
CRÉANCES RATTACHÉES SUR CLIENTÈLE	114	80
Autres crédits à la clientèle en non défaut	46	41
Comptes ordinaires débiteurs en non défaut	65	36
Créances en défaut	3	3
ÉLÉMENTS INTÉGRÉS AU COÛT AMORTI SUR CRÉANCES CLIENTÈLE	393	560
Étalement des frais de dossiers et divers	(30)	(59)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(414)	(265)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	837	884
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(791)	(785)
Dépréciation sur créances saines	(137)	(151)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(113)	(110)
Dépréciation des créances en défaut	(450)	(409)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(91)	(115)
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	36 919	33 901

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi. La dépréciation de la Valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

01.

02.

03.

6.2 Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2023	12/2022
CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	17 206	14 878
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	15 065	13 029
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 722	1 512
Créances en défaut	419	337
CRÉANCES RATTACHÉES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	8	8
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	7	7
Créances en défaut	1	1
ÉLÉMENTS INTÉGRÉS AU COÛT AMORTI SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	47	162
Étalement des frais de dossiers et divers	6	28
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(379)	(229)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	420	363
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	(329)	(318)
Dépréciation sur créances saines	(66)	(79)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(73)	(75)
Dépréciation des créances en défaut	(189)	(163)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(1)
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	16 932	14 730

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
Location financière - Investissement net	6 641	10 577	43	17 261
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	677	767	7	1 451
LOCATION FINANCIÈRE - INVESTISSEMENT BRUT	7 318	11 344	50	18 712
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	4 417	7 310	1	11 728
• Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées	2 118	2 451		4 569
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	5 200	8 893	50	14 143

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022
Location financière - Investissement net	6 504	8 505	39	15 048
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	489	487	15	991
LOCATION FINANCIÈRE - INVESTISSEMENT BRUT	6 993	8 992	54	16 039
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	4 950	5 054	1	10 005
• Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées	2 823	2 069		4 892
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	4 170	6 923	54	11 147

6.3 Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2023	12/2022
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION	1 595	1 402
Valeur brute des immobilisations données en location	2 433	2 148
Amortissements sur immobilisations données en location	(838)	(746)
CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	17	19
Créances saines et dégradées depuis l'origine	13	12
Créances en défaut	13	13
Produits et charges restant à étaler	(9)	(6)
DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	(48)	(38)
Dépréciation des créances en défaut	(8)	(9)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(40)	(29)
TOTAL NET DES OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE (*)	1 564	1 383
(*) Dont entreprises liées.	(3)	(1)

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Inférieur à 1 an	109	79
De 1 an à 5 ans	428	255
Supérieur à 5 ans	100	304
TOTAL	637	638

6.4 Exposition maximale au risque de crédit sur la qualité des créances jugées saines

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 67 102 M€ au 31 décembre 2023 contre 63 350 M€ au 31 décembre 2022. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et

produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors-bilan consolidé du groupe Mobilize Financial Services (cf. note 25 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2023	dont non défaut ⁽¹⁾	12/2022	dont non défaut ⁽¹⁾
Depuis 0 à 3 mois	680	461	611	362
Depuis 3 à 6 mois	71		57	
Depuis 6 mois à 1 an	74		59	
Depuis plus de 1 an	54		48	
TOTAL DES CRÉANCES ÉCHUES	879	461	775	362

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en Bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). À la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 916 M€ au 31 décembre 2023 contre 784 M€ au 31 décembre 2022.

6.5 Valeurs résiduelles en risque porté par le groupe Mobilize Financial Services

Le montant total de l'exposition au risque sur valeurs résiduelles porté en propre par le groupe Mobilize Financial Services (hors expositions sur batteries et expositions au risque résiliation anticipée) s'élève à 3 356 M€ au 31 décembre 2023 contre 2 506 M€ au 31 décembre 2022. Cette exposition est provisionnée à hauteur de 74 M€ au 31 décembre 2023

contre 56 M€ au 31 décembre 2022 pour la provision valeur résiduelle des véhicules en risque portée hors risque batterie et hors risque sur Voluntary Termination (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni). La provision pour valeur résiduelle en risque porté, est une provision qui couvre la perte de valeur portée par le groupe Mobilize Financial Services à la revente d'un véhicule.

NOTE 7 Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2023
VALEUR BRUTE	44 182	11 679	722	56 583
Créances saines	39 651	11 430	720	51 801
<i>En % du total des créances</i>	89,7%	97,9%	99,7%	91,5%
Créances dégradées depuis l'origination	3 394	185		3 579
<i>En % du total des créances</i>	7,7%	1,6%		6,3%
Créances en défaut	1 137	64	2	1 203
<i>En % du total des créances</i>	2,6%	0,5%	0,3%	2,1%
DÉPRÉCIATION	(1 128)	(38)	(2)	(1 168)
Dépréciation créances saines	(316)	(18)	(1)	(335)
<i>En % du total des dépréciations</i>	28,0%	47,4%	50,0%	28,7%
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(183)	(3)		(186)
<i>En % du total des dépréciations</i>	16,2%	7,9%		15,9%
Dépréciation créances en défaut	(629)	(17)	(1)	(647)
<i>En % du total des dépréciations</i>	55,8%	44,7%	50,0%	55,4%
Taux de couverture	2,6%	0,3%	0,3%	2,1%
<i>Créances saines</i>	0,8%	0,2%	0,1%	0,6%
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	5,4%	1,6%		5,2%
<i>Créances en défaut</i>	55,3%	26,6%	50,0%	53,8%
TOTAL DES VALEURS NETTES (*)	43 054	11 641	720	55 415

(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées) (2) 276 379 653

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2022
VALEUR BRUTE	40 154	10 477	524	51 155
Créances saines	36 083	10 261	522	46 866
<i>En % du total des créances</i>	89,9%	97,9%	99,6%	91,6%
Créances dégradées depuis l'origination	3 091	167		3 258
<i>En % du total des créances</i>	7,7%	1,6%		6,4%
Créances en défaut	980	49	2	1 031
<i>En % du total des créances</i>	2,4%	0,5%	0,4%	2,0%
DÉPRÉCIATION	(1 091)	(48)	(2)	(1 141)
Dépréciation créances saines	(354)	(20)	(1)	(375)
<i>En % du total des dépréciations</i>	32,4%	41,7%	50,0%	32,9%
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(179)	(6)		(185)
<i>En % du total des dépréciations</i>	16,4%	12,5%		16,2%
Dépréciation créances en défaut	(558)	(22)	(1)	(581)
<i>En % du total des dépréciations</i>	51,1%	45,8%	50,0%	50,9%
Taux de couverture	2,7%	0,5%	0,4%	2,2%
<i>Créances saines</i>	1,0%	0,2%	0,2%	0,8%
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	5,8%	3,6%		5,7%
<i>Créances en défaut</i>	56,9%	44,9%	50,0%	56,4%
TOTAL DES VALEURS NETTES (*)	39 063	10 429	522	50 014

(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées) 1 489 207 697

Le contexte économique restant incertain, l'approche prudente retenue fin 2022 a été conservée.

Concernant le taux de provisionnement du bucket 1, il a baissé de 1% à 0,8% du fait de la reprise du FL sectoriel (17M€) et de la baisse des expertises inflation (15M€) et expertise paramètres de risque (10M€).

Au 31 décembre 2023, les provisions s'élèvent à 1 166 M€ dont : provision moteur (statistique) pour 852 M€, provision d'expertise (ajustements complémentaires hors modèle) pour 20 M€, provision Forward-looking pour 131 M€, provision sur valeur résiduelle de véhicule pour 116 M€

Sur l'activité clientèle, le taux de provisionnement des buckets 2 a baissé de 5,8% à 5,4% du fait de l'amélioration du paramètre PD Lifetime au Brésil et en Espagne.

Sur l'activité clientèle, en 2023, les baisses de LGD sur le Brésil et l'Italie et les ventes de NPL de l'Italie et de la Corée respectivement d'un encours de 16,8 M€ à un taux de couverture de 77,3% et de 4 M€ à un taux de couverture de 90% expliquent en grande partie la baisse du taux de provisionnement du B3 de 55,9% contre 56,9% à fin décembre 2022.

Sur l'activité réseaux, le taux de couverture du bucket 1 (créances saines) est stable, le taux de couverture du bucket 2 (créances dégradées depuis l'origination) est à 1.6% à fin décembre 2023 vs 3.6% à fin décembre 2022, amélioration liée principalement à l'évolution positive de la distribution des encours par classe de risque et à la mise à jour des paramètres PD/LGD. Sur le bucket 3 le taux de couverture est à 26.6% vs 44.9% à fin décembre 2022, évolution expliquée notamment par une LGD plus basse (effet maturité dans le défaut et effet mix par statut avec un poids moins important en Default-Compromis) et par une baisse du taux de couverture au Brésil avec l'entrée en défaut sur la période de 4 contreparties avec des encours couverts en grande partie par garantie.

- Sur les critères de reclassement de certaines créances au bucket 2 (créances dégradées depuis l'origination).

Il s'agit d'ajustement hors modèle, concernant principalement a) des expositions corporate hors réseau sur lesquelles une revue individuelle est réalisée régulièrement, et b) des clients sous moratoires expirés forborne.

L'approfondissement de l'analyse des situations à travers des données externes et / ou un recul plus conséquent permettant maintenant d'apprécier le comportement des encours passés par des moratoires plus longs, entraîne un déclassement de 12 M€ en Italie (forbearance) et de 2 M€ au Maroc.

- Dans le provisionnement des mêmes créances ; il s'agit d'ajustement hors modèle (essentiellement sur les moratoires expirés lorsque des signes d'une possible dégradation sont identifiés).

Concernant les ajustements sur les expositions Corporate faisant l'objet de revues individuelles, une reprise significative a été effectuée en France pour 10,9 M€ due à une baisse du risque estimé sur ces contreparties.

Par ailleurs, de la même manière qu'au 31 décembre 2022, l'estimation a été revue en juin 2023 et décembre 2023 de la provision forward-looking afin de maintenir les secteurs d'activité de clientèle jugés plus particulièrement impactés par l'inflation. En l'absence de retards de paiement matérialisés, les segments concernés ont été maintenus dans leur bucket d'origine. Il s'agit de l'ensemble des expositions Corporate sur des clients opérant dans des secteurs d'activité particulièrement affectés par la crise (inflation et énergie) mais pour lesquels une analyse individuelle n'était pas envisageable. Les encours concernés s'élèvent à 1 978 M€. L'ajustement réalisé a consisté à porter le taux de provisionnement à un taux moyen entre le bucket 1 et le bucket 2. Pour le portefeuille Particulier qui travaille dans ces secteurs d'activité, les encours concernés en France et au UK sont couverts et s'élèvent à 211 M€.

01.

02.

03.

7.1 Ventilation des opérations avec la clientèle par buckets et zones géographiques

En millions d'euros	Valeur brute des créances			Dépréciation des créances			Total 12/2023
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	17 002	1 478	419	(68)	(64)	(222)	18 546
Allemagne	8 170	559	75	(21)	(25)	(36)	8 722
Italie	6 598	397	86	(14)	(12)	(59)	6 996
Royaume-Uni	6 153	323	43	(128)	(9)	(23)	6 359
Espagne	4 252	228	88	(27)	(13)	(68)	4 460
Brésil	1 745	187	105	(16)	(15)	(43)	1 963
Corée du Sud	802	43	30	(11)	(5)	(25)	834
Suisse	869	81	28	(1)	(3)	(4)	970
Colombie	697	89	160	(17)	(24)	(71)	834
Pologne	977	76	46	(3)	(4)	(18)	1 074
Pays-Bas	789	7	3	(2)	-	(1)	795
Portugal	652	8	7	(7)	(1)	(4)	655
Autriche	628	10	3	(5)	(2)	(1)	634
Maroc	495	33	88	(8)	(7)	(66)	534
Autres pays	1 975	62	22	(8)	(2)	(9)	2 041
TOTAL	51 801	3 579	1 203	(335)	(186)	(647)	55 415

En millions d'euros	Valeur brute des créances			Dépréciation des créances			Total 12/2022
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	16 150	1 315	362	(83)	(68)	(205)	17 471
Allemagne	7 546	496	63	(22)	(20)	(30)	8 033
Italie	5 446	357	95	(21)	(16)	(68)	5 793
Royaume-Uni	5 159	286	40	(136)	(6)	(20)	5 323
Espagne	3 719	225	83	(29)	(18)	(63)	3 917
Brésil	1 470	212	110	(19)	(19)	(56)	1 698
Corée du Sud	1 209	53	35	(8)	(2)	(31)	1 256
Suisse	768	76	11	(2)	(3)	(2)	848
Colombie	634	43	67	(8)	(12)	(23)	701
Pologne	667	67	41	(3)	(4)	(14)	754
Pays-Bas	698	7	7	(1)		(1)	710
Portugal	598	21	6	(7)	(2)	(5)	611
Autriche	543	16	2	(7)	(2)	(1)	551
Maroc	483	26	81	(14)	(8)	(54)	514
Autres pays	1 776	58	28	(15)	(5)	(8)	1 834
TOTAL	46 866	3 258	1 031	(375)	(185)	(581)	50 014

7.2 Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2022	Augmen- tation ⁽¹⁾	Transfert ⁽²⁾	Rembour- sements	Abandons	12/2023
Créances saines	46 866	67 779	(2 035)	(60 809)		51 801
Créances dégradées depuis l'origination	3 258		1 499	(1 178)		3 579
Créances en défaut	1 031		536	(194)	(170)	1 203
TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (VB)	51 155	67 779		(62 181)	(170)	56 583

(1) Augmentations = Nouvelle production.

(2) Transfert = Changement de classification.

7.3 Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2022	Augmen- tation ⁽¹⁾	Diminu- tion ⁽²⁾	Transfert ⁽³⁾	Variations ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾	12/2023
Dépréciation sur créances saines ^(*)	375	109	(80)	(203)	131	3	335
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	185	33	(29)	(7)	1	3	186
Dépréciation des créances en défaut	581	84	(258)	210	21	9	647
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 141	226	(367)	-	153	15	1 168

(1) Augmentations = Dotation suite à nouvelle production.

(2) Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons.

(3) Transfert = Changement de classification.

(4) Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL...).

(5) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

À noter : les mouvements en augmentation (1), en diminution (2), et transfert (3) passent au compte de résultat dans des rubriques du Produit net bancaires ou du coût du risque.

Les autres mouvements ⁽⁴⁾ et ⁽⁵⁾ ne sont que des variations bilantielles.

(*) Les dépréciations sur créances saines comprennent des dépréciations sur les valeurs résiduelles (véhicules et batteries) pour un montant de 131 M€ au 31 décembre 2023 contre 144 M€ au 31 décembre 2022.

NOTE 8 Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2023	12/2022
CRÉANCES D'IMPÔTS ET TAXES FISCALES	659	386
Actifs d'impôts courants	88	41
Actifs d'impôts différés	249	220
Créances fiscales hors impôts courants	322	125
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1 583	978
Créances sociales	1	1
Autres débiteurs divers	912	537
Comptes de régularisation actif	110	84
Autres actifs	5	3
Valeurs reçues à l'encaissement	555	353
CONTRATS D'ASSURANCE ET RÉASSURANCE ACTIFS	33	36
Contrats de réassurance détenus	33	36
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS (*)	2 275	1 400
(*) Dont entreprises liées	390	223

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 34.

La société RCI Banque SA a opté pour la possibilité de comptabiliser au bilan une partie de ses contributions versées annuellement au Fonds de résolution Unique, la partie complémentaire étant quant à elle, enregistrée au compte de résultat en impôts et taxes.

Ainsi les débiteurs divers comprennent au titre du 31/12/2023, un montant cumulé de dépôt de garantie au titre du FRU de 19,6 M€ et un montant cumulé de 13M€ au titre du 31/12/2022.

En contrepartie un engagement hors-bilan de paiement irrévocable d'un montant identique, est enregistré dans les engagements de financement (Note 24)

NOTE 9 Participations dans les entreprises associées et coentreprises

En millions d'euros	12/2023		12/2022	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	13	(2)	15	(3)
RN SF B.V.	25	8		(110)
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	37	2	37	2
Mobility Trader Holding GmbH (RCI)	4	(20)	14	(16)
Select Vehicule Groupe Holding Limited	18			
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	97	(12)	66	(127)

NOTE 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2023	12/2022
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42	34
Valeur brute	87	75
Amortissements et provisions	(45)	(41)
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25	22
Valeur brute	133	127
Amortissements et provisions	(108)	(105)
VALEUR NETTE DES DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS	83	67
Valeur brute	177	121
Amortissements et provisions	(94)	(54)
TOTAL NET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	150	123

Les valeurs nettes des droits d'utilisation intègrent les contrats immobiliers ou mobiliers activés sous IFRS 16 (voir paragraphe 1.3.3. – Règles et méthodes comptables).

Les entités de Bipi ont contribué une hausse de 51 M€ sur le droit d'utilisation en valeur brute, et 28 M€ en amortissement.

NOTE 11 Goodwill

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Royaume-Uni	36	35
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	18	19
République tchèque	2	3
Espagne	59	59
TOTAL DES GOODWILL VENTILÉS PAR PAYS	136	137

L'ensemble de ces goodwill a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites au paragraphe 1.3.3.3 - principe de consolidation). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation significative au 31 décembre 2023.

NOTE 12 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Instruments dérivés de taux	15	5
Instruments dérivés de change	47	24
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	62	29

NOTE 13 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

13.1 Banques centrales

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Comptes et emprunts à terme	2 321	3 711
Dettes rattachées	54	4
TOTAL BANQUES CENTRALES	2 375	3 715

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2023 à 7 702 M€, soit 6 968 M€ en titres de véhicules de titrisations et 735 M€ en créances privées.

Le groupe a pu bénéficier du programme TLTRO III émis par la BCE. Trois remboursements ont été effectués pour un nominal total de 1 750 M€ sur l'exercice 2023. Deux tirages sont encore dûs au 31 décembre 2023.

Deux tirages ont été réalisés au cours de l'année 2021 ;

- 750 M€ à maturité septembre 2024 ;
- 750 M€ à maturité décembre 2024.

Pour rappel, le groupe a choisi d'appliquer IFRS 9 aux tirages effectués sur le programme TLTRO III, en considérant que le taux fixé par le BCE est un taux de marché. Le taux d'intérêt effectif des tirages prend en compte l'atteinte par le groupe des objectifs d'octroi de crédit fixés pour la période de référence se terminant au mois de mars 2021. L'atteinte de ces objectifs a été confirmée par la BCE au mois de septembre 2021. Compte tenu de ses anticipations initiales, le groupe n'avait pas intégré dans ses estimations l'atteinte des objectifs d'octroi de crédit sur la période spéciale de référence additionnelle. De ce fait et

en application des dispositions actuelles d'IFRS 9, l'atteinte des objectifs d'octroi de crédit concernant la période spéciale de référence additionnelle (octobre 2020 - décembre 2021) a donné lieu à un ajustement de la valeur des lignes de dettes liées au TLTRO de 14 M€ en juin 2022.

Le taux d'intérêt applicable à ces financements est désormais calculé sur la base de la moyenne des taux des facilités de dépôts (Deposit Facility Rate) de la Banque Centrale Européenne.

Programme TFSME

Le groupe a également pu bénéficier du programme TFSME annoncé par la Banque d'Angleterre en 2020 et a pu effectuer en 2021 des tirages cumulés de 409,3 M€ avec une maturité en septembre et en octobre 2025.

Le taux d'intérêt applicable est calculé sur la base du taux de base de la Banque d'Angleterre (5,25% au 31 décembre 2023) plus une marge de 0,25%.

Le groupe a appliqué IFRS 9 à ces financements, en considérant ce taux ajustable comme un taux de marché applicable à toutes les banques bénéficiant du programme TFSME.

13.2 Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2023	12/2022
DETTES À VUE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	260	183
Comptes ordinaires créditeurs	15	12
Autres sommes dues	245	171
DETTES À TERME ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 015	1 829
Comptes et emprunts à terme	1 920	1 734
Dettes rattachées	95	95
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 275	2 012

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

13.3 Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2023	12/2022
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	29 061	25 367
Comptes ordinaires créditeurs	341	256
Comptes créditeurs à terme	608	701
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires (**)	18 224	17 647
Dépôts à terme de la clientèle (**)	9 888	6 763
AUTRES SOMMES DUES À LA CLIENTÈLE ET DETTES RATTACHÉES	251	106
Autres sommes dues à la clientèle	171	60
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	15	14
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	1	1
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	31	14
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	33	17
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (*)	29 312	25 473
(*) Dont entreprises liées.	635	769
(**) Dont couverts part un régime de garantie des dépôts	25 072	21 764
En pourcentage	89,2%	89,2%

En millions d'euros	12/2023			12/2022		
	Compte d'épargne	Compte à terme	Total	Compte d'épargne	Compte à terme	Total
Allemagne	10 838	6 025	16 863	11 412	4 070	15 482
Royaume-Uni	2 695	2 822	5 517	2 642	2 027	4 669
Autriche	1 334	419	1 753	1 353	285	1 638
France	1 424	24	1 448	1 114	117	1 231
Espagne	1 087	463	1 550	570	251	821
Pays-Bas	877	143	1 020	570		570
Brésil		25	25		30	30
TOTAL DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	18 255	9 921	28 176	17 661	6 780	24 441

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage-espèces accordée à RCI Banque S.A. par le constructeur Renault pour un montant de 600 M€ couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault.

Le groupe Mobilize Financial Services a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, en juin 2015 au Royaume-Uni, en mars 2019 au Brésil, et en novembre 2020 en Espagne, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme. Le groupe a déployé en juillet 2021 son activité de collecte d'épargne au Pays-Bas par l'intermédiaire de la fintech Raisin.

La collecte de dépôts a progressé de 3 735 M€ (dont 594 M€ de dépôts à vue et 3 141 M€ de dépôts à terme) au cours de l'année 2023, pour atteindre 28 176 M€ (dont 18 255 M€ de dépôts à vue et 9 921 M€ de dépôts à terme), classés en autres dettes porteuses d'intérêts. 89,2% de ces dépôts sont couverts par un régime de garantie des dépôts en fin décembre 2023 comme en fin 2022.

13.4 Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2023	12/2022
TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES ⁽¹⁾	1 808	1 221
Certificats de dépôt	1 570	1 013
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	184	175
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	54	33
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ⁽²⁾	4 324	3 319
Autres dettes représentées par un titre	4 317	3 317
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	7	2
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS	14 184	13 568
Emprunts obligataires	13 857	13 369
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	327	199
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	20 316	18 108

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil SA, RCI Colombia SA Compania de Financiamiento et Diac SA.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland), britannique (RCI Financial Services Ltd) et française (Diac SA).

13.5 Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2023	12/2022
DETTES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI - HORS COUVERTURE JUSTE VALEUR	48 411	44 417
Banques centrales	2 375	3 715
Dettes envers les établissements de crédit	2 275	2 012
Dettes envers la clientèle	29 312	25 473
Dettes représentées par un titre	14 449	13 217
DETTES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI - COUVERTURE JUSTE VALEUR	5 867	4 891
Dettes représentées par un titre	5 867	4 891
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	54 278	49 308

13.6 Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2023
Banques centrales	2 025	350	2 375
Dettes sur les établissements de crédit	1 224	1 051	2 275
Dettes envers la clientèle	15 655	13 657	29 312
Titres de créances négociables	532	1 276	1 808
Autres dettes représentées par un titre	4 317	7	4 324
Emprunts obligataires	2 126	12 058	14 184
TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX	25 879	28 399	54 278

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2022
Banques centrales	3 715		3 715
Dettes sur les établissements de crédit	760	1 252	2 012
Dettes envers la clientèle	17 483	7 990	25 473
Titres de créances négociables	855	366	1 221
Autres dettes représentées par un titre	3 311	8	3 319
Emprunts obligataires	2 708	10 860	13 568
TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX	28 832	20 476	49 308

13.7 Ventilation de l'endettement par durée restant à courir

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 20.

NOTE 14 Titrisation

Titrisation – Opérations publiques

Pays	France	France	France	France	France	France	Italie
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCI Banque Succursale Italiana
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	FCT Cars Alliance DFP France	CARS Alliance Auto Loans France V 2022-1	CARS Alliance Auto Leases France V 2023-1	CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1	CARS Alliance Auto Leases France Master	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.
Date de début	mai 2012	juillet 2013	mai 2022	octobre 2023	octobre 2020	octobre 2020	juillet 2015
Maturité légale des fonds	août 2034	juillet 2028	novembre 2032	octobre 2038	octobre 2036	octobre 2038	décembre 2031
Montant des créances cédées à l'origine	715	1 020	759	769	1 057	533	1 234
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 13,3%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 12,5%	Cash reserve pour 0,7% Sur -collatéralisation en créances de 13,7%	Cash reserve pour 1,25% Sur -collatéralisation en créances de 9%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 9%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 11,1%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 14,9%
Créances cédées au 31 décembre 2023	770	1 261	717	713	354	731	2 073
Titres émis au 31 décembre 2023 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A
	Notation : AAA	Notation : AA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AA
	657	1 000	619	700	300	722	1 835
			Class B	Classe B	Class B		
			Notation : AA-	Notation : AA	Notation : AA		
			52	37	42		
	Classe B		Class C	Class C	Class C	Class B	Class J
	Non noté		Non noté	Non noté	Non noté	Non noté	Non noté
	104		45	32	53	91	296
Période	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite

01.

02.

03.

Pays	Espagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Royaume-Uni
Entités cédantes	RCI Banque Sucursal en Espana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Financial Services
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans Spain 2022	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1	CARS Alliance Auto Loans Germany V 2021-1	Cars Alliance DFP Germany 2017	CARS Alliance Auto Loans Germany V 2023-1	CARS Alliance UK Master Plc
Date de début	novembre 2022	mars 2014	mai 2019	octobre 2021	juillet 2017	mars 2023	octobre 2021
Maturité légale des fonds	octobre 2036	mars 2031	août 2031	juin 2034	août 2031	mars 2035	septembre 2032
Montant des créances cédées à l'origine	1 223	674	1 107	1 009	852	757	1 249
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1,1% Sur -collatéralisation en créances de 8,8%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 7,5%	Cash reserve pour 0,75% Sur -collatéralisation en créances de 7,5%	Cash reserve pour 1,5% Sur -collatéralisation en créances de 20,8%	Cash reserve pour 1,25% Sur -collatéralisation en créances de 7,5%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 28%
Créances cédées au 31 décembre 2023	1 121	983	105	703	649	813	1 212
Titres émis au 31 décembre 2023 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Classe A
	Notation : AA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AA
	1 120	891	34	612	540	700	861
			Class B	Class B		Class B	
			Notation : AAA	Notation : AA		Notation : AA	
			26	24		19	
	Class B	Class B	Class C	Class C		Class C	Classe B
Non noté	Non noté	Non noté	Non noté		Non noté	Non noté	
108	67	51	49		38	334	
Période	Revolving	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite

En 2023 le groupe Mobilize Financial Services a procédé à une opération de titrisation publique en Allemagne et une opération de titrisation publique en France par l'intermédiaire de véhicules ad hoc

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par des banques ou des conduits et ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2023, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 489 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 3 165 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des

ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 14 822 M€ au 31 décembre 2023 (13 926 M€ au 31 décembre 2022), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 3 404 M€ ;
- pour les titrisations auto-souscrites : 8 800 M€ ;
- pour les titrisations privées : 2 618 M€.

La juste valeur de ces créances est de 18 945 M€ au 31 décembre 2023.

Un passif de 4 324 M€ d'euros a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 4 364 M€ d'euros au 31 décembre 2023.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe Mobilize Financial Services, constituant une réserve de liquidité.

NOTE 15 Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2023	12/2022
DETTES D'IMPÔTS ET TAXES FISCALES	961	1 032
Passifs d'impôts courants	135	108
Passifs d'impôts différés	772	899
Dettes fiscales hors impôts courants	54	25
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	1 880	2 004
Dettes sociales	68	64
Autres créiteurs divers	887	952
Dettes sur actifs loués	85	69
Comptes de régularisation passif	513	508
Dettes rattachées sur autres créiteurs divers	318	400
Comptes d'encaissement	9	11
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS (*)	2 841	3 036
(*) Dont entreprises liées.	64	119

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 34.

De plus, les autres créiteurs divers et les dettes rattachées sur créiteurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts sur minoritaires.

NOTE 16 Passif sur contrats d'assurance émis

Réserves techniques d'assurance par composants

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	32	3	1	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	186	(19)	(333)	(166)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2023	218	(16)	(332)	(130)
Changements liés aux services actuels	2	2	180	184
CSM reconnu pour les services rendus			180	180
Modification de l'ajustement du risque		2		2
Ajustements d'expérience	2			2
Changements liés aux services futurs	318	(5)	(159)	154
Contrats initialement comptabilisés sur la période	348	(5)	(188)	155
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	(29)		29	
Changements d'estimations de pertes sur des contrats onéreux	(1)			(1)
Changements liés aux services passés	20	4		24
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	24	2		26
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	(4)	2		(2)
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	340	1	21	362
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(10)		(6)	(16)
Autres mouvements	(10)		(6)	(16)
Autres éléments du résultat global	(5)			(5)
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	325	1	15	341
Flux de trésorerie	(353)	(1)	(6)	(360)
Primes et impôts sur les primes reçus	(591)			(591)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payés	54			54
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	184	(1)	(6)	177
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2023	190	(16)	(323)	(149)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	28	2	3	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	162	(18)	(326)	(182)

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	56	3		59
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	155	(13)	(274)	(132)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2022	211	(10)	(274)	(73)
Changements liés aux services actuels	(14)	(1)	170	155
CSM reconnu pour les services rendus			170	170
Modification de l'ajustement du risque		(1)		(1)
Ajustements d'expérience	(14)			(14)
Changements liés aux services futurs	374	(6)	(230)	138
Contrats initialement comptabilisés sur la période	317	(6)	(174)	137
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	57		(56)	1
Changements liés aux services passés	1			1
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	2	(2)		
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	(1)	2		1
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	361	(7)	(60)	294
Produits et charges des contrats de réassurance			1	1
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(12)	1	1	(10)
Autres mouvements	(12)	1	1	(10)
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	349	(6)	(58)	285
Flux de trésorerie	(342)			(342)
Primes et impôts sur les primes reçus	(397)			(397)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	51			51
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	4			4
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2022	218	(16)	(332)	(130)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	32	3	1	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	186	(19)	(333)	(166)

Réserves techniques d'assurance par couvertures

En millions d'euros	Passif pour couverture restante Hors perte	Passif pour couverture restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	21	(1)	16	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(99)		(67)	(166)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2023	(78)	(1)	(51)	(130)
Total des revenus d'assurance	387			387
Marge reconnue pour les services fournis	180			180
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	5			5
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	49			49
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	14			14
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	139			139
Total des dépenses des services d'assurance	16	1	(42)	(25)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres		1	(61)	(60)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses		1	(4)	(3)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			1	1
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	16			16
Changements des services passés			22	22
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(1)		(1)
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	403	1	(42)	362
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(16)			(16)
Autres mouvements	(16)			(16)
Autres éléments du résultat global	(4)		(1)	(5)
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	383	1	(43)	341
Flux de trésorerie	(414)		54	(360)
Primes et impôts sur les primes reçus	(591)			(591)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées			54	54
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	177			177
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2023	(109)		(40)	(149)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	27		6	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(136)		(46)	(182)

01.

02.

03.

En millions d'euros	Passif pour couverture restante Hors perte	Passif pour couverture restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	37		22	59
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(71)		(61)	(132)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2022	(34)		(39)	(73)
Total des revenus d'assurance	359			359
Marge reconnue pour les services fournis	170			170
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	4			4
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	33			33
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	15			15
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	137			137
Total des dépenses des services d'assurance		(1)	(64)	(65)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres			(54)	(54)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses			(16)	(16)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			4	4
Changements des services passés			2	2
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(1)		(1)
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	359	(1)	(64)	294
Produits et charges des contrats de réassurance	1			1
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(12)		2	(10)
Autres mouvements	(12)		2	(10)
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	348	(1)	(62)	285
Flux de trésorerie	(393)		51	(342)
Primes et impôts sur les primes reçus	(397)			(397)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées			51	51
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	4			4
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2022	(79)	(1)	(50)	(130)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	21	(1)	16	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(100)		(66)	(166)

Ventilation par maturité des flux de trésorerie actualisés

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	12	9	6	1			28
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(56)	(56)	(33)	(13)	(4)		(162)

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	15	14	2	1			32
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(90)	(34)	(39)	(17)	(5)	(1)	(186)

Tests de sensibilités

	Montant avant ajustement d'audit 12/2023	Choc de taux : +100bp de la courbe de taux d'actualisation	Choc du risque d'assurance : hausse permanente de la fréquence des sinistres (+20% à +40% en fonction de la couverture)	Choc réglementaire : baisse de la nouvelle production de 15%
		Sensibilité 1	Sensibilité 2	Sensibilité 3
Résultat avant impôt	203	203	189	207
Variations	0	0	(14)	4
Éléments du résultat global	(5)	(7)	(4)	(5)
Variations	0	(2)	1	0

01.

02.

03.

NOTE 17 Provisions

En millions d'euros	12/2022	Dotations	Reprises		Autres (*)	12/2023
			Utilisées	Non Utilisées		
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	45	27	(2)	(28)		42
Provisions sur engagement par signature (**)	11	17		(21)	1	7
Provisions pour risques de litiges	9				(6)	3
Autres provisions	25	10	(1)	(7)	5	32
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS NON BANCAIRES	143	30	(70)	(2)	8	109
Provisions pour engagements de retraite et ass.	37	6	(10)		5	38
Provisions pour restructurations	22	6	(13)	(1)		14
Provisions pour risques fiscaux et litiges	79	14	(47)	(1)	3	48
Autres provisions	5	4				9
TOTAL DES PROVISIONS	188	57	(72)	(30)	8	151

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

(**) Provisions sur engagement de signature = Concernent essentiellement des engagements de financement

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque S.A. ou des sociétés du groupe sont impliquées fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

Les provisions pour risques de litiges concernent les frais des dossiers facturés aux sociétés commerciales. La dotation de provisions pour risques fiscaux et litiges en 2023 est liée à redressement de TVA de la succursale Italienne (règlé au deuxième semestre). La reprise de provision pour risques fiscaux et litiges en 2023 est liée au paiement d'une provision CSLL du Brésil (dans le cadre d'un contentieux relatif au taux de

l'imposition CSLL, une provision avait été dotée. Le litige en cause ayant été perdu, la provision y afférente a été reprise et la charge d'imposition supplémentaire a été constatée en 2023).

La FCA a interdit en 2021 certains modèles de commissionnement pour le financement automobile qui encourageaient les intermédiaires à augmenter les coûts pour les consommateurs. Plusieurs plaintes ont été déposées concernant les accords de commission mis en place avant cette interdiction. Le service de médiation financière a examiné certaines plaintes rejetées par les entreprises. Il a donné raison aux plaignants dans deux décisions récentes. Cela entraînera probablement une augmentation significative des plaintes des consommateurs auprès des entreprises et du médiateur financier. Le 11 janvier 2024, le Financial Conduct Authority (FCA) a annoncé qu'elle examinerait les accords de commissions et de ventes de financement automobile de plusieurs institutions financières. Il a également annoncé qu'il veillerait à ce que les consommateurs reçoivent un règlement approprié s'il trouvait des preuves d'une mauvaise conduite généralisée. L'examen de la FCA ayant été lancé récemment, Mobilize Financial Services n'est pas en mesure de déterminer si les procédures engagées sont susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur ses états financiers.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Montant de la provision sociétés françaises	26	25
Montant de la provision sociétés étrangères	12	12
TOTAL DE LA PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	38	37

Filiales sans fond de pension

	France	
	12/2023	12/2022
Principales hypothèses actuarielles retenues		
Âge de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Évolution des salaires	2,44%	1,84%
Taux d'actualisation financière	3,12%	3,10%
Taux de départ	10,33%	9,80%

Filiales avec un fond de pension

	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
	12/2023	12/2022	12/2023	12/2022	12/2023	12/2022
Principales hypothèses actuarielles retenues						
Durée moyenne	15 ans	17 ans	23 ans	18 ans		21 ans
Taux d'indexation des salaires			1,00%	1,00%		1,00%
Taux d'actualisation	4,40%	4,90%	1,40%	1,80%		0,80%
Taux de rendement réel des actifs de couverture	7,50%	-38,10%	1,00%	1,00%		0,80%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A)-(B)-(C)
SOLDE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	81	43		38
Coût des services rendus de la période	4			4
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
CHARGE (PRODUIT) AU COMPTE DE RÉSULTAT	6	1		5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	1			1
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	5			5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(2)			(2)
RÉÉVALUATION DU PASSIF (ACTIF) NET EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	4			4
Contributions versées au régime		4		(4)
Prestations payées au titre du régime	(6)	(2)		(4)
Effet des variations de cours de change	(13)	(12)		(1)
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	72	34		38

Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2023		12/2022	
	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif
Actions	13		11	
Obligations	14		26	
Autres	7		6	
TOTAL	34		43	

NOTE 18 Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2022	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2023
			Utilisées	Non Utilisées		
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	1 141	677	(464)	(201)	15	1 168
Opérations avec la clientèle	1 141	677	(464)	(201)	15	1 168
• Dont dépréciation sur créances saines	375	294	(196)	(141)	3	335
• Dont dépréciation sur créances dégradées	185	157	(125)	(34)	3	186
• Dont dépréciation des créances en défaut	581	226	(143)	(26)	9	647
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS NON BANCAIRES	2	2	(1)		(1)	2
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	2	2	(1)		(1)	2
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	20	17	(1)	(21)	(5)	10
Provisions sur engagement par signature	11	17	(1)	(21)	1	7
Provisions pour risques de litiges	9				(6)	3
TOTAL COUVERTURE DES RISQUES DE CONTREPARTIES	1 163	696	(466)	(222)	9	1 180

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 7.

NOTE 19 Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2023	12/2022
DETTE ÉVALUÉE AU COÛT AMORTI	882	872
Titres subordonnés	865	856
Dettes rattachées sur titres subordonnés	17	16
DETTE ÉVALUÉE À LA JUSTE VALEUR	11	14
Titres participatifs	11	14
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	893	886

Les dettes évaluées au coût amorti représentent les titres subordonnés émis par RCI Banque S.A. en novembre 2019 pour 850 M€ ainsi que le titre subordonné émis par RCI Finance Maroc SA en décembre 2020 pour 6,2 M€. RCI Finance Maroc a émis un titre subordonné pour un montant de 9,2 M€ de nominal en 2023.

Les dettes évaluées à la juste valeur représentent les titres participatifs émis en 1985 par Diac SA pour un montant initial de 500 000 000 Francs.

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale 60 % du TAM (Taux Annuel Monétaire) ;
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %. L'emprunt est perpétuel.

NOTE 20 Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
ACTIFS FINANCIERS	16 429	16 849	27 182	514	60 974
Caisse et Banques centrales	4 729	4			4 733
Instruments dérivés de couverture	21	57	124	23	225
Actifs financiers	209	108	193	116	626
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539				1 539
Prêts et créances sur la clientèle	9 931	16 680	26 865	375	53 851
PASSIFS FINANCIERS	23 095	10 488	19 691	2 248	55 522
Banques centrales	357	1 547	471		2 375
Instruments dérivés de couverture	15	17	257		289
Passifs financiers	35	15	12		62
Dettes envers les établissements de crédit	605	677	993		2 275
Dettes envers la clientèle	19 872	4 327	4 513	600	29 312
Dettes représentées par un titre	2 192	3 905	13 445	774	20 316
Dettes subordonnées	19			874	893

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022
ACTIFS FINANCIERS	16 691	16 386	23 676	516	57 269
Caisse et Banques centrales	5 836	31	7		5 874
Instruments dérivés de couverture	11	24	294		329
Actifs financiers	191	257	177	120	745
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 690				1 690
Prêts et créances sur la clientèle	8 963	16 074	23 198	396	48 631
PASSIFS FINANCIERS	21 752	9 059	17 515	2 219	50 545
Banques centrales	4	1 750	1 961		3 715
Instruments dérivés de couverture	6	12	296	8	322
Passifs financiers	13	11	5		29
Dettes envers les établissements de crédit	446	594	972		2 012
Dettes envers la clientèle	18 907	2 573	3 293	700	25 473
Dettes représentées par un titre	2 361	4 119	10 988	640	18 108
Dettes subordonnées	15			871	886

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque S.A. Le groupe Mobilize Financial Services a également pu bénéficier du programme TFSME annoncé par la Banque d'Angleterre en 2020.

NOTE 21 Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
PASSIFS FINANCIERS	23 327	11 036	21 097	2 330	57 790
Banques centrales	350	1 500	471		2 321
Instruments dérivés	10	95	204		309
Dettes envers les établissements de crédit	595	591	993		2 179
Dettes envers la clientèle	19 820	4 299	4 513	600	29 232
Dettes représentées par un titre	2 289	3 672	13 355	774	20 090
Dettes subordonnées	19			872	891
Intérêts futurs à payer	244	879	1 561	84	2 768
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIES DONNÉS	3 001	148		1	3 150
TOTAL FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE	26 328	11 184	21 097	2 331	60 940

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022
PASSIFS FINANCIERS	22 166	9 611	18 622	2 327	52 726
Banques centrales		1 750	1 961		3 711
Instruments dérivés	5	82	252	2	341
Dettes envers les établissements de crédit	423	523	972		1 918
Dettes envers la clientèle	18 873	2 561	3 293	700	25 427
Dettes représentées par un titre	2 664	4 003	10 923	640	18 230
Dettes subordonnées	15			866	881
Intérêts futurs à payer	186	692	1 221	119	2 218
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIES DONNÉS	4 199	25		1	4 225
TOTAL FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE	26 365	9 636	18 622	2 328	56 951

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2023.

NOTE 22 Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros - 31/12/2023	Valeur Comptable	Fair Value			JV (*)	Écart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS	60 974	596	6 524	52 925	60 045	(929)
Caisse et Banques centrales	4 733		4 733		4 733	
Instruments dérivés de couverture	225		225		225	
Actifs financiers	626	596	27	3	626	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539		1 539		1 539	
Prêts et créances sur la clientèle	53 851			52 922	52 922	(929)
PASSIFS FINANCIERS	55 522	11	55 720		55 731	(209)
Banques centrales	2 375		2 378		2 378	(3)
Instruments dérivés de couverture	289		289		289	
Passifs financiers	62		62		62	
Dettes envers les établissements de crédit	2 275		2 305		2 305	(30)
Dettes envers la clientèle	29 312		29 312		29 312	
Dettes représentées par un titre	20 316		20 564		20 564	(248)
Dettes subordonnées	893	11	810		821	72

(*) JV : Juste valeur – Écart : Gains ou pertes latents.

En millions d'euros - 31/12/2022	Valeur Comptable	Fair Value			JV (*)	Écart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS	57 269	627	7 998	48 317	56 942	(327)
Caisse et Banques centrales	5 874		5 874		5 874	
Instruments dérivés de couverture	329		329		329	
Actifs financiers	745	627	105	13	745	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 690		1 690		1 690	
Prêts et créances sur la clientèle	48 631			48 304	48 304	(327)
PASSIFS FINANCIERS	50 545	15	50 414		50 429	116
Banques centrales	3 715		3 760		3 760	(45)
Instruments dérivés de couverture	322		322		322	
Passifs financiers	29		29		29	
Dettes envers les établissements de crédit	2 012		1 986		1 986	26
Dettes envers la clientèle	25 473		25 473		25 473	
Dettes représentées par un titre	18 108		18 085		18 085	23
Dettes subordonnées	886	15	759		774	112

(*) JV : Juste valeur – Écart : Gains ou pertes latents.

Les actifs financiers classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

Les prêts et créances sur la clientèle, classés en Niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la

majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées ci-dessous.

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à trois niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques ;
- niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Mobilize Financial Services ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque S.A. des émissions sur le marché secondaire contre trois mois.

NOTE 23 Accords de compensation et autres engagements similaires

Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le groupe Mobilize Financial Services négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe Mobilize Financial Services ne dispose actuellement pas d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 31/12/2023	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
ACTIFS	1 212		1 212	234	703		275
Dérivés	225		225	234			(9)
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	987		987		703		284
PASSIFS	289		289	234			55
Dérivés	289		289	234			55

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 498 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 495 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 13.3) et pour 489 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil SA, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 208 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 31/12/2022	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
ACTIFS	1 241		1 241	334	720		187
Dérivés	329		329	334			(5)
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	912		912		720		192
PASSIFS	322		322	334			(12)
Dérivés	322		322	334			(12)

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 538 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 531 M€ par un gage-espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 13.3) et pour 374 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil SA, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 189 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

NOTE 24 Engagements donnés

En millions d'euros	12/2023	12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 092	4 209
Engagements en faveur de la clientèle	3 092	4 209
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	279	305
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	200	140
Engagements d'ordre de la clientèle	79	165
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	66	86
Engagements sur locations mobilières et immobilières	66	86
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS (*)	3 437	4 600

(*) Dont entreprises liées.

1

3

NOTE 25 Engagements reçus

En millions d'euros	12/2023	12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4 631	4 714
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 631	4 714
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	21 603	18 242
Engagements reçus d'établissements de crédit	206	175
Engagements reçus de la clientèle	6 745	6 511
Engagements de reprise reçus	14 652	11 556
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	64	88
Autres engagements reçus	64	88
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS (*)	26 298	23 044
(*) Dont entreprises liées	5 624	5 869

Le groupe Mobilize Financial Services dispose au 31 décembre 2023 de 4 631 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 5 182 M€ d'actifs éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne ou de la Banque d'Angleterre (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Mobilize Financial Services mène donc une gestion active et rigoureuse de ses sûretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

NOTE 26 Exposition au risque de change

En millions d'euros - 12/2023	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en GBP	608			(273)	335	1	334
Position en JPY	2				2	2	
Position en CHF	299			(294)	5	1	4
Position en CZK	68			(51)	17		17
Position en ARS	1				1		1
Position en BRL	130				130		130
Position en PLN	839			(826)	13		13
Position en HUF	5				5		5
Position en RON	41			(41)			
Position en KRW	149				149		149
Position en MAD	27				27		27
Position en DKK	44			(44)			
Position en TRY	2				2		2
Position en SEK	104			(104)			
Position en INR	23				23		23
Position en COP	28				28		28
EXPOSITIONS TOTALES	2 370			(1 633)	737	4	733

En millions d'euros - 12/2022	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en GBP	802			(474)	328	1	327
Position en JPY	1				1	1	
Position en CHF	302			(298)	4		4
Position en CZK	72			(54)	18		18
Position en ARS	3				3		3
Position en BRL	124				124		124
Position en PLN	563			(551)	12		12
Position en HUF	5				5		5
Position en RON	30			(30)			
Position en KRW	159				159		159
Position en MAD	26				26		26
Position en DKK	35			(35)			
Position en TRY	4				4		4
Position en SEK	93			(93)			
Position en RUB	16			(17)	(1)	(1)	
Position en INR	24				24		24
Position en COP	23				23		23
EXPOSITIONS TOTALES	2 282			(1 552)	730	1	729

La position de change structurelle correspond à la valeur historique de souscription des titres de participations en devises détenus par RCI Banque S.A..

NOTE 27 Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2023	12/2022
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	4 195	2 965
Opérations avec les établissements de crédit	439	154
Opérations avec la clientèle	2 626	1 950
Opérations de location financière	879	730
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	187	80
Intérêts courus et échus des instruments financiers	64	51
ETALEMENT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX APPORTEURS D'AFFAIRES	(798)	(813)
Opérations avec la clientèle	(546)	(603)
Opérations de location financière	(252)	(210)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS (*)	3 397	2 152
(*) Dont entreprises liées	672	546

La hausse des intérêts et produits assimilés s'explique principalement par la hausse des taux de marché en 2023 qui a abouti à une hausse des taux facturés aux clients afin de protéger notre marge financière.

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

NOTE 28 Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Opérations avec les établissements de crédit	(431)	(240)
Opérations avec la clientèle	(684)	(158)
Opérations de location financière	(3)	(8)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(166)	(31)
Charges sur dettes représentées par un titre	(807)	(429)
Autres intérêts et charges assimilées	(18)	(17)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES (*)	(2 109)	(883)
(*) Dont entreprises liées	(25)	(3)

La hausse des intérêts et charges assimilées s'explique principalement par la hausse des taux de marché en 2023.

NOTE 29 Commissions

En millions d'euros	12/2023	12/2022
PRODUITS SUR COMMISSIONS	765	679
Commissions	31	20
Frais de dossiers	21	17
Commissions sur activités de services	158	126
Commissions de courtage d'assurance	63	61
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	266	244
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	166	150
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	60	61
CHARGES SUR COMMISSIONS	(383)	(311)
Commissions	(50)	(31)
Commissions sur les activités de services	(118)	(98)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(52)	(47)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(134)	(108)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(29)	(27)
TOTAL DES COMMISSIONS NETTES (*)	382	368
(*) Dont entreprises liées	17	9

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

NOTE 30 Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2023	12/2022
GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	(102)	75
Gains et pertes nets sur opérations de change	26	(20)
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en juste valeur par résultat	(118)	82
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	4	2
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	185	(372)
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	(202)	383
Gains et pertes nets sur titres évalués à la juste valeur par résultat	3	
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	(7)	(6)
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés		1
Gains et pertes sur actifs en juste valeur par résultat	(7)	(7)
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR (*)	(109)	69
(*) Dont entreprises liées	(7)	1

Dans le cadre de la couverture de certains passifs à taux variable (dépôts), le groupe Mobilize Financial Services a mis en place des dérivés de taux non qualifiés comptablement de dérivés de couverture selon les dispositions d'IFRS 9). Le produit net bancaire a été négativement impacté par un effet

négatif de la valorisation des swaps de taux et dans une moindre mesure par les swaps de change d'un total de -118 M€ principalement dû à l'amortissement du portefeuille ayant généré 82 M€ de bénéfice en 2022.

NOTE 31 Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	12/2023	12/2022
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	785	573
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	406	258
• dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	203	49
Opérations de location opérationnelle	340	295
Autres produits d'exploitation bancaire	39	20
• dont reprise de provisions pour risques bancaires	9	7
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(739)	(561)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(381)	(229)
• dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(190)	(67)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(81)	(85)
Opérations de location opérationnelle	(239)	(213)
Autres charges d'exploitation bancaire	(38)	(34)
• dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(10)	(8)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	8	13
Autres produits d'exploitation	28	28
Autres charges d'exploitation	(20)	(15)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS (*)	54	25
(*) Dont entreprises liées	10	2

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

NOTE 32 Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2023	12/2022
FRAIS DE PERSONNEL	(372)	(360)
Rémunération du personnel	(255)	(231)
Charges de retraites et assimilées - Régime à cotisations définies	(27)	(22)
Charges de retraites et assimilées - Régime à prestations définies	4	(1)
Autres charges sociales	(81)	(77)
Autres charges de personnel	(13)	(29)
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	(321)	(258)
Impôts et taxes hors IS	(58)	(54)
Loyers	(7)	(7)
Autres frais administratifs	(256)	(197)
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (*)	(693)	(618)
(*) Dont entreprises liées	(1)	11

Les honoraires des Commissaires aux comptes sont analysés dans la partie Annexe 3 « honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau ».

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG SA et Mazars au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des évaluations d'expérience client, (ii) préparation de la

déclaration d'impôt et (ii) attestations suite à une nouvelle réglementation.

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel pour un montant de - 4 M€ au 31 décembre 2023 contre - 19 M€ au 31 décembre 2022.

Effectif moyen en nombre	12/2023	12/2022
Financements et services en France	1 852	1 801
Financements et services à l'étranger	2 420	2 286
TOTAL GROUPE RCI BANQUE	4 272	4 087

NOTE 33 Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2023	12/2022
COÛT DU RISQUE SUR FINANCEMENT CLIENTÈLE	(154)	(210)
Dotations pour dépréciation	(447)	(331)
Reprises de dépréciation	421	221
Pertes sur créances irrécouvrables	(160)	(128)
Récupérations sur créances amorties	32	28
COÛT DU RISQUE SUR FINANCEMENT DES RÉSEAUX	9	21
Dotations pour dépréciation	(43)	(25)
Reprises de dépréciation	54	54
Pertes sur créances irrécouvrables	(2)	(8)
COÛT DU RISQUE SUR AUTRES ACTIVITÉS	(8)	(6)
Variation des dépréciations des autres créances		(3)
Autres corrections de valeurs	(8)	(3)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE	(153)	(195)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

A fin décembre 2023, le coût du risque total s'établit en dotation nette de 153 M€ dont 154 M€ sur le financement clientèle (soit 0,38% des Actifs Productifs Moyens) et une reprise de 9 M€ (soit -0,09% des Actifs Productifs Moyens) sur le financement des réseaux.

Sur l'activité clientèle, les principaux mouvements intervenus au cours de l'année 2023 sont :

- une augmentation nette de provision de 55 M€ sur les encours en défaut qui s'explique par une augmentation des expositions compensée par une diminution du taux de couverture ;
- une diminution nette de provision de 29 M€ sur les encours sains ou dégradés depuis l'origination expliquée par les éléments suivants :
 - une dotation suite à une augmentation des encours de 38M€;
 - une dotation sur l'évolution du mix par bucket et des paramètres de risque de 10M€
 - une reprise d'expertise sur les paramètres de risque de 21M€

- une reprise de au titre du forward-looking de 20M€
- une reprise d'expertise concernant le risque inflation de 15M€
- une reprise d'expertise concernant les clients fragiles de 6M€
- une reprise de d'expertise sur les risques individuels de 14M€

Sur l'activité Réseau (financement des concessionnaires), le coût du risque (reprise de 9 M€) se décompose en :

- 5 M€ de reprise de provision sur les encours en défaut expliquée par une amélioration dans le mix du portefeuille en B3 avec moins d'exposition sur les contreparties à maturité longue dans le défaut et l'entrée en défaut de contreparties au Brésil dont une partie importante de l'exposition est couverte par garantie ;
- 5 M€ de reprise de provision sur les encours sains ou dégradés depuis l'origination, expliquée en partie par l'amélioration du mix par classe de risque et par la mise à jour de paramètres PD/LGD.

Sur les autres activités, le coût du risque est principalement lié à la dépréciation des prêts d'actionnaire de RNL Leasing (-6 M€).

01.

02.

03.

NOTE 34 Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2023	12/2022
IMPÔTS EXIGIBLES	(312)	(288)
Impôts courants sur les bénéfices	(312)	(288)
IMPÔTS DIFFÉRÉS	78	(33)
Impôts différés	77	(33)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	1	
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(234)	(321)

Le montant de la CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à - 5 M€.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La charge d'impôt au 31 décembre 2023 tient compte d'un produit d'impôt de 54,5 M€. Ce produit d'impôt correspond au remboursement par l'État Maltais d'un crédit d'impôt équivalent à 6/7 de la charge d'impôt 2022 (soit 6/7 de 63,7 M€).

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2023	12/2022
ID sur provisions	31	24
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	(39)	5
ID sur déficits reportables	93	92
ID sur autres actifs et passifs	107	(90)
ID sur opérations de location	(721)	(708)
ID sur immobilisations	14	7
Provisions sur impôts différés actif	(8)	(9)
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU BILAN	(523)	(679)

Le différentiel de taux sur les entités françaises est essentiellement dû à un mécanisme de plafonnement des déductions charges financières, moins avantageux (effet robot).

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2023 des capitaux propres			Var. 2022 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(236)	63	(173)	265	(66)	199
Variation de JV des actifs financiers	6		4	(12)	4	(8)
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(6)	2	(4)	15	(4)	11
Différences de conversion	16		16	(1)		(1)
Variation des contrats d'assurance	(5)	2	(3)			

NOTE 35 Évènements postérieurs à la clôture

L'acquisition de Mobility Concept et de MeinAuto, divisions du Groupe MeinAuto, acteur de premier plan sur le marché allemand du leasing automobile, a été finalisée le 2 janvier 2024 par Mobilize Lease&Co, filiale de RCI Banque S.A. Cette transaction vise à accélérer la croissance et le développement des offres de location longue durée en Allemagne.

Cette synergie permettra à Mobilize Lease&Co de déployer des offres clés en main, des services d'abonnement et des formules de leasing flexibles multimarques.

Cette acquisition représente une opportunité de développement structurante grâce à son portefeuille de 60 000 véhicules pour un total d'environ 1.5 Md€ et ses 350 employés. La juste valeur des actifs nets acquis s'élève à 167 M€. Le goodwill d'acquisition est estimé à 81 M€. L'allocation du prix d'acquisition est en cours.

Aucun autre événement postérieur à la clôture n'est à constater.

01.

02.

03.

1.3.8 Filiales et succursales du groupe

1.3.8.1 Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2023	2022
SOCIÉTÉ MÈRE						
RCI Banque S.A.						
SUCCURSALES DE RCI BANQUE						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque S.A. Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne					
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100				100 100
Bipi Mobility Germany GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	-	100	Bipi Mobility SL		100 0
Rombo Compania Financiera SA	Argentine	60				60 60
Courtage SA	Argentine	95				95 95
RCI Financial Services SA	Belgique	100				100 100
AUTOFIN	Belgique	100				100 100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92				99,92 99,92
Banco RCI Brasil SA (ex Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil)	Brésil	60,11				60,11 60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil SA	Brésil	100				100 100
RCI Brasil Serviços e Participações Ltda	Brésil	100				100 100
RCI Colombia SA Compania De Financiamiento	Colombie	51				51 51
RCI Servicios Colombia SA	Colombie	100				100 100
RCI Usluge d.o.o ⁽²⁾	Croatie	100				100 100
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100				100 100
RCI Insurance Service Korea Co.Ltd ⁽²⁾	Corée du sud	100				100 100
Overlease SA	Espagne	100				100 100
Bipi Mobility SL	Espagne	100				100 100
Diac SA	France	100				100 100
Diac Location SA	France	-	100	Diac SA		100 100
Bipi Mobility France	France	-	100	Bipi Mobility SL		100 100
Mobilize Insurance SAS ⁽¹⁾	France	100				100 0
Mobilize Lease&Co SAS ⁽¹⁾	France	100				100 0
RCI ZRT	Hongrie	100				100 100
ES Mobility SRL	Italie	100				100 100
Bipi Mobility Italy SRL	Italie	-	100	Bipi Mobility SL		100 100
RCI Services Ltd	Malte	100				100 100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd		100 100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd		100 100
RCI Finance Maroc SA	Maroc	100				100 100
RDFM SAR.L	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc SA		100 100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100				100 100

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenu par	2023	2022
Bipi Mobility Netherlands B.V. ⁽²⁾	Pays-Bas	-	100	Bipi Mobility SL	100	100
RCI Leasing Polska Sp. z.o.o	Pologne	100			100	100
RCI COM SA	Portugal	100			100	100
RCI GEST SEGUROS - Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	-	100	RCI COM SA	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie	-	100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Leasing Romania IFN SA	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	-	100	RCI Bank UK Ltd	100	100
RCI Bank UK Ltd	Royaume-Uni	100			100	100
Bipi Mobility UK Limited ⁽²⁾	Royaume-Uni	-	100	Bipi Mobility SL	100	100
Mobilize Lease&Co UK Ltd ⁽¹⁾	Royaume-Uni	-	85	RCI Bank UK Ltd	85	0
RNL Leasing ⁽³⁾	Russie	0			0	100
RCI Finance SA	Suisse	100			100	100
RCI Finance SK S.r.O ⁽²⁾	Slovaquie	100			100	100
RCI Lizing d.o.o ⁽²⁾	Slovénie	100			100	100
SPV						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Allemagne			RCI Banque Niederlassung (cf. note 14) Deutschland		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance DFP Germany 2017	Allemagne			RCI Banque Niederlassung (cf. note 14) Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V 2019-1	Allemagne			(RCI Banque Niederlassung (cf. note 14) Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V 2021-1	Allemagne			RCI Banque Niederlassung (cf. note 14) Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V2023-1 ⁽¹⁾	Allemagne			RCI Banque Niederlassung (cf. note 14) Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Spain 2022 ⁽²⁾	Espagne			RCI Banque (cf. note 14) Sucursal en Espana		
FCT Cars Alliance DFP France	France			(cf. note 14) Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France			(cf. note 14) Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1	France			(cf. note 14) Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France Master	France			(cf. note 14) Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans France V 2022-1 ⁽²⁾	France			(cf. note 14) Diac SA		
Diac RV Master	France			Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France V 2023-1 ⁽¹⁾	France			(cf. note 14) Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL	Italie			RCI Banque (cf. note 14) Succursale Italiana		
CARS Alliance UK Master Plc	Royaume-Uni			(cf. note 14) RCI Financial Services Ltd		
CARS Alliance Auto UK 2015 Limited	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE						
RN SF B.V.	Pays-Bas	50			50	50
BARN B.V.	Pays-Bas	-	60	RN SF B.V.	30	30
RN Bank ⁽³⁾	Russie	-	0			30

01.

02.

03.

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2023	2022
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique	-	50,1	AUTOFIN	50,1	50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Inde	30			30	30
Mobility Trader Holding GmbH	Allemagne	7,4			7,4	4,97
Select Vehicule Group Holding Ltd ⁽¹⁾	Royaume-Uni		36,6	RCI Bank UK Ltd	36,6	

(1) Entités entrées dans le périmètre en 2023.

(2) Entités entrées dans le périmètre en 2022.

(3) Entités cédées et sorties du périmètre de consolidation en 2023

1.3.8.2 Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

En millions d'euros - 12/2023	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90%	40,00%	39,89%	49,00%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90%	40,00%	39,89%	49,00%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	2	3	18	(7)
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle				
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	2		24	4
Prêts et créances aux établissements de crédit	4	4	89	83
Encours nets de crédit et de location financière	106	34	1 856	834
Autres Actifs	4		151	41
TOTAL ACTIF	114	38	2 096	958
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	86	28	1 794	886
Autres Passifs	3	2	73	9
Situation nette	25	8	229	63
TOTAL PASSIF	114	38	2 096	958
PRODUIT NET BANCAIRE	7	9	96	45
Impôts sur les bénéfices	(1)		(12)	7
Résultat net	4	7	44	(13)
Autres éléments du résultat global			(10)	(1)
RÉSULTAT GLOBAL	4	7	34	(14)
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	14	1	106	86
Flux de trésorerie liés aux financements	(9)		(101)	(15)
Flux de trésorerie liés aux investissements				(1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5	1	4	70

En millions d'euros - 12/2022	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90%	40,00%	39,89%	49,00%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90%	40,00%	39,89%	49,00%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	2	1	12	8
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle				1
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	3		2	7
Prêts et créances aux établissements de crédit	2	19	120	36
Encours nets de crédit et de location financière	105	100	1 618	701
Autres Actifs	4	3	176	11
TOTAL ACTIF	111	122	1 914	748
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	81	108	1 544	661
Autres Passifs	4	8	116	15
Situation nette	26	6	254	72
TOTAL PASSIF	111	122	1 914	748
PRODUIT NET BANCAIRE	8	5	93	52
Impôts sur les bénéfices	(1)	1	(9)	(10)
Résultat net	5	1	29	16
Autres éléments du résultat global			11	(1)
RÉSULTAT GLOBAL	5	1	40	15
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	3	5	(5)	70
Flux de trésorerie liés aux financements	(10)		(9)	(28)
Flux de trésorerie liés aux investissements				(1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(7)	5	(14)	41

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour l'entité brésilienne, Banco RCI Brasil SA est classé en « Autres dettes » pour un montant de 109 M€ au 31 décembre 2023 contre 117 M€ au 31 décembre 2022.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en « Autres dettes » pour un montant de 10 M€ au 31 décembre 2023 contre 4 M€ au 31 décembre 2022.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour RCI Colombia SA est classé en « Autres dettes » pour un montant de 24 M€ au 31 décembre 2023 contre 49 M€ au 31 décembre 2022.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour RCI Financial services S.r.o. est classé en « Autres dettes » pour un montant de 15 M€ au 31 décembre 2023 contre 16 M€ au 31 décembre 2022.

01.

02.

03.

1.3.8.3 Entreprises associées et co-entreprises significatives

En millions d'euros - 12/2023	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Mobility Trader Holding Gmbh	Select Vehicle Group Holding Limited
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	Turquie	Inde	Allemagne	Royaume-Uni
Pourcentage d'intérêts détenu	50,00%	30,00%	4,97%	36,60%
Nature	Co-entreprise	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	(2)	2	(20)	
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	13	37	4	18
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises				
Prêts et créances aux établissements de crédit	71	4	26	4
Encours nets de crédit et de location financière	251	396	184	10
Autres Actifs	4	13	38	7
TOTAL ACTIF	326	413	248	21
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	295	157		10
Autres Passifs	6	132	96	6
Situation nette	25	124	152	5
TOTAL PASSIF	326	413	248	21
PRODUIT NET BANCAIRE	15	19		2
Impôts sur les bénéfices	(3)	(2)		
Résultat net	7	7	(269)	0
Autres éléments du résultat global				
RÉSULTAT GLOBAL	7	7	(269)	0
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	23	(15)	(168)	(1)
Flux de trésorerie liés aux financements			135	
Flux de trésorerie liés aux investissements				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	23	(15)	(33)	(1)

En millions d'euros - 12/2022	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Mobility Trader Holding Gmbh	RN SF B.V.
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	Turquie	Inde	Allemagne	Russie
Pourcentage d'intérêts détenu	50,00%	30,00%	4,97%	30,00%
Nature	Co-entreprise	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	(3)	2	(16)	
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	15	37	14	
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises				
Prêts et créances aux établissements de crédit	78	19	59	206
Encours nets de crédit et de location financière	294	426		845
Autres Actifs	5	10	287	28
TOTAL ACTIF	377	455	346	1 079
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	339	196		678
Autres Passifs	8	137	60	30
Situation nette	30	122	286	371
TOTAL PASSIF	377	455	346	1 079
PRODUIT NET BANCAIRE	11	20	(318)	88
Impôts sur les bénéfices	(1)	(3)		(8)
Résultat net	5	9	(318)	31
Autres éléments du résultat global				
RÉSULTAT GLOBAL	5	9		31
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	70	2	59	113
Flux de trésorerie liés aux financements				
Flux de trésorerie liés aux investissements				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	70	2	59	113

1.3.8.4 Restrictions importantes

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

1.4 Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités

En millions d'euros - 12/2023			Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Pays	Nom des implantations	Nature d'activité						
France	RCI Banque S.A.	Holding	480	75	(5)	(67)	55	
Allemagne	RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	377	260	132	(44)	(9)	
	Bipi Mobility Germany GmbH	Service						
	RCI Versicherungs-Service GmbH	Service						
	Mobility Trader Holding GmbH	Service						
Argentine	RCI Banque Sucursal Argentina	Financement	59	73	16		-	
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement						
	Courtage S.A.	Service						
Autriche	RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich	Financement	57	32	22	(4)	(2)	
Belgique	RCI Financial Services S.A.	Financement	31	18	12	(3)		
	Autofin S.A.	Financement						
	Renault Crédit Car S.A.	Financement						
Brésil	Administradora de Consórcio RCI Brasil Ltda	Financement	171	120	76	(9)	(9)	
	Banco RCI Brasil S.A.	Financement						
	RCI Brasil Serviços e Participações Ltda	Service						
	Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Service						
Colombie	RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento	Financement	109	46	(21)	(5)	12	
	RCI Servicios Colombia S.A.	Financement						
Corée du Sud	RCI Financial Services Korea Co. Ltd	Financement	98	42	10	(5)	2	
	RCI Insurance Service Korea Co. Ltd	Service						
Croatie	RCI Usluge d.o.o	Financement	7	2	1	-		
Espagne	Rci Banque S.A. Sucursal En España	Financement	442	144	87	(16)	(10)	
	Overlease S.A.	Financement						
	Bipi Mobility SL	Service						
France	Diac S.A.	Financement	1 162	402	167	(43)	26	
	Diac Location S.A.	Financement						
	Mobilize Insurance SAS	Service						
	Mobilize Lease&Co SAS	Service						
	Bipi Mobility France	Service						
Hongrie	RCI Zrt	Financement	7	-	(1)			
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	136		2			
Irlande	RCI Banque, Branch Ireland	Financement	32	14	9	(1)		

En millions d'euros - 12/2023			Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Pays	Nom des implantations	Nature d'activité						
Italie	RCI Banque S.A. Succursale Italiana	Financement						
	ES Mobility S.R.L.	Financement	235	159	97	(38)	(1)	
	Bipi Mobility Italy S.R.L.	Service						
Malte	RCI Services Ltd	Holding						
	RCI Insurance Ltd	Service	35	208	203	(15)	(1)	
	RCI Life Ltd	Service						
Maroc	RCI Finance Maroc S.A.	Financement	48	33	19	(6)	(1)	
	RDFM S.A.R.L.	Service						
Pays-Bas	RCI Financial Services B.V.	Financement						
	Bipi Mobility Netherlands B.V.	Service	54	19	15	(2)	1	
	RN SF BV	Service						
Pologne	RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Financement	66	29	17	(12)	8	
	RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Financement						
Portugal	RCI Banque S.A. Sucursal Portugal	Financement						
	RCI COM SA	Financement	40	16	8	(3)	-	
	RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Service						
Rep. Tchèque	RCI Finance C.Z., S.r.o.	Financement	22	10	7	(1)		
	RCI Financial Services, S.r.o.	Financement						
Roumanie	RCI Finantare Romania S.r.l.	Financement	64	17	10	(2)		
	RCI Broker de asigurare S.R.L.	Service						
	RCI Leasing Romania IFN S.A.	Financement						
Royaume-Uni	RCI Financial Services Ltd	Financement						
	RCI Bank Uk Limited	Financement						
	Mobilize Lease & Co UK Ltd	Service	348	191	121	(29)	7	
	Select Vehicule Groupe Holding	Service						
	Bipi Mobility UK Limited	Service						
Slovénie	RCI BANQUE S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Financement	39	9	5	(1)		
	RCI Lizing d.o.o.	Financement						
Slovaquie	RCI Finance SK S.r.o.	Financement	3	2	3	-		
Suède	Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque S.A., Frankrike	Financement	19	7	4	(2)	1	
Suisse	RCI Finance S.A.	Financement	46	33	19	(4)		
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	50		(3)			
TOTAL			4 237	1 961	1 034	(312)	78	

01.

02.

03.

1.5 Annexe 2 : Les risques financiers

Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du Mobilize Financial Services et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par le groupe Mobilize Financial Services est

généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross-border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non-convertibilité et de non-transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un Comité Financier dédié et d'un reporting ad hoc.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding Mobilize Financial Services sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

1.5.1 L'organisation du contrôle des risques de marché

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services, par la Direction Financements et Trésorerie de Mobilize Financial Services. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et

périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de Mobilize Financial Services, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

1.5.2 La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité

Risque de taux

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe Mobilize Financial Services est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.

- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le Comité Financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de Mobilize Financial Services.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	25,1 M€
Non Alloués :	4,8 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par le Conseil d'administration sur avis du Comité des risques de RCI Banque :	70 M€

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/12), Mobilize Financial Services mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe Mobilize Financial Services. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité Financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 décembre 2023, la sensibilité globale au risque de taux de Mobilize Financial Services s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (70 M€).

Au 31 décembre 2023, une hausse parallèle des taux⁽¹⁾ aurait un impact sur la marge nette d'intérêt (MNI) du groupe Mobilize Financial Services de 9.9 M€ en valeur absolue des devises. La contribution par devise est la suivante :

Devise	K€	Devise	K€	Devise	K€	Devise	K€
ARS	1	CZK	260	HUF	87	SEK	17
BRL	213	EUR	(5 408)	KRW	631	RON	311
CHF	224	DKK	(7)	MAD	745		
COP	231	GBP	(1 279)	PLN	(569)		

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 10,9 M€.

1.5.3 L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants

Filiales de financement de ventes

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

Centrale de refinancement

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variable.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le groupe (32 M€).

1) En conformité avec les orientations du régulateur (Guidelines IRRBB de 2018), MFS a mis en place un modèle interne de détermination des chocs de taux dont l'amplitude est fonction de la devise.

Au 31 décembre 2023 les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de : + 100 bps pour EUR, CHF, DKK et MAD ; + 150 bps pour SEK et GBP ; + 200 bps pour CZK ; + 250 bps pour le HUF ; + 300 bps pour le RON, COP et PLN ; + 350 bps pour le BRL ; + 500 bps pour ARS et RUB.

Ces swaps sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément à la norme IFRS 9. Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et/ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixe par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;

1.5.4 Le risque de liquidité

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. À cette fin, le groupe s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le Comité de

1.5.5 Le risque de change

La position de change peut être décomposée en :

- la position de change structurelle, qui résulte des investissements à long terme du groupe dans les fonds propres de ses filiales étrangères ;
- la position de change transactionnelle, qui découle des flux de trésorerie libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale,

Depuis 2022, Mobilize Financial Services dispose d'une allocation de capital couvrant son exposition au risque de change structurel.

Le groupe bénéficie d'une dérogation de la BCE pour les cinq devises les plus significatives (GBP, BRL, KRW, CHF et MAD) lui permettant, pour ces devises, de ne prendre en compte que l'excédent de capital par rapport à la moyenne du CET1 groupe.

Le risque de change structurel est inclus dans le dispositif d'appétit au risque de Mobilize Financial Services, la position du groupe dans toutes les devises est contrôlée mensuellement lors du Comité capital et liquidité et communiquée trimestriellement au Superviseur.

La position de change transactionnelle est encadrée par des limites.

- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable/à taux fixe variabilisées

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le Comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.

Scénarios de stress

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

Centrale de refinancement

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de sa limite, à 13 M€, tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction financements et trésorerie.

Filiales de financement de ventes

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe Mobilize Financial Services accordée par le Président du Comité d'administration sur avis du Président du Comité des risques du Conseil a été portée en 2023 à 40 M€, en diminution de 15 M€ par rapport à 2022.

1.5.6 Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie bancaire chez Mobilize Financial Services résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par Mobilize Financial Services, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au Comité Financier Mobilize Financial Services et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), Mobilize Financial Services a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

Mobilize Financial Services a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en Comité Financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au Comité Financier Mobilize Financial Services.

Au 31 décembre 2023, la position de change transactionnelle consolidée du groupe Mobilize Financial Services est à 17,9M€.

Cette diminution est motivée par un changement de la gestion opérationnelle de l'activité importateur. Cette activité génère une position de change en raison du décalage temporaire entre l'émission de la facture (J+0) et la conversion (J+1). Suite à une évolution d'outil, les factures et conversions sont désormais réalisées le même jour, ce qui neutralise immédiatement la position de change générée.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présentée ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

Méthode forfaitaire

Mobilize Financial Services a revu sa méthode d'évaluation au risque de marché en 2023.

L'utilisation croissante de techniques d'atténuation du risque sur instruments dérivés (chambres de compensation ou échanges de collatéral avec la contrepartie sur une base bilatérale) a incité Mobilize Financial Services à revoir sa méthode d'évaluation au risque de marché.

Mobilize Financial Services distingue les dérivés enregistrés en chambre de compensation, les dérivés non compensés faisant l'objet d'échange de collatéral et les dérivés non compensés sans échange de collatéral. Un coefficient d'équivalent risque est affecté à chaque type d'opération.

Le coefficient appliqué dépend de la durée pendant laquelle Mobilize Financial Services est exposé à de potentielles variations de valeurs défavorables des instruments dérivés qu'elle détient.

Ces variations de valeurs dépendent des variations des taux d'intérêt ou de change :

- pour les dérivés compensés en chambre, Mobilize Financial Services est en position au maximum un jour ;
- pour les dérivés non compensés faisant l'objet d'échange de collatéral hebdomadaire, Mobilize Financial Services est en position sept jours ;
- pour les dérivés non compensés sans échange de collatéral, Mobilize Financial Services est en position jusqu'à l'échéance de la transaction.

À la suite des différentes analyses sur les évolutions des taux et cours de change, Mobilize Financial Services a opté pour des coefficients d'équivalent risque qui sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Contrat sur taux d'intérêt

SWAPS Compensés	SWAPS Bilatérales de taux	SWAPS d'intérêt non compensés	
		Durée résiduelle	Coefficient taux
0 %	2 %	Entre 0 et 1 an	2 %
		Entre 1 et 2 ans	5 %
		Entre 2 et 3 ans	8 %
		Entre 3 et 4 ans	11 %
		Entre 4 et 5 ans	14 %
		Entre 5 et 6 ans	17 %
		Entre 6 et 7 ans	20 %
		Entre 7 et 8 ans	23 %
		Entre 8 et 9 ans	26 %
		Entre 9 et 10 ans	29 %

Contrat sur taux de change

SWAPS bilatérales de change	SWAPS de change non compensés	
	Initial duration	Coefficient change
6 %	Entre 0 et 1 an	6 %
	Entre 1 et 2 ans	18 %
	Entre 2 et 3 ans	22 %
	Entre 3 et 4 ans	26 %
	Entre 4 et 5 ans	30 %
	Entre 5 et 6 ans	34 %
	Entre 6 et 7 ans	38 %
	Entre 7 et 8 ans	42 %
	Entre 8 et 9 ans	46 %
	Entre 9 et 10 ans	50 %

Méthode « mark to market positif + add-on »

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 188 M€ au 31 décembre 2023, contre 237 M€ au 31 décembre 2022. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 26,3 M€ au 31 décembre 2023, contre 43 M€ au 31 décembre 2022. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.

1.6 Annexe 3 : Honoraires des commissaires aux comptes

	Réseau MAZARS				Réseau KPMG				Réseau CAC AUTRES			
	2023		2022		2023				2023		2022	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
Audit légal stricto sensu	2 078	95%	1 897	98%	1 302	93%	1 300	97%	92	81%	139	85%
Services nécessairement rendus en raison d'une réglementation locale	30	1%	5	0%	21	1%	9	1%	21	19%	22	13%
Services habituellement fournis par les commissaires aux comptes	67	3%	4	0%							2	1%
Audit légal et prestations assimilées	2 176	100%	1 906	98%	1 323	94%	1 309	98%	113	100%	163	100%
Prestation fiscale, juridique et sociale	4	0%										
Prestation en organisation												
Autres prestations de conseil			30	2%	78	6%	28	2%				
Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation	4	0%	30	2%	78	6%	28	2%				
TOTAL DES HONORAIRES	2 180	100%	1 936	100%	1 401	100%	1 337	100%	113	100%	163	100%

01.

02.

03.